

SOMMAIRE

PRÉSIDENTICE DE M. PHILIPPE SÉGUIN

1. Questions au Gouvernement (p. 2).

SCRUTIN POUR L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE ALGÉRIENNE
(p. 2)

MM. Rudy Salles, Jean-Louis Debré, ministre de l'intérieur.

FERMETURE DE GARES SNCF (p. 2)

M. Michel Vuibert, Mme Anne-Marie Idrac, secrétaire d'Etat aux transports.

COMPENSATIONS FINANCIÈRES DES TRANSFERTS
DE COMPÉTENCES (p. 3)

Mme Emmanuelle Bouquillon, M. Dominique Perben, ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation.

EXCÈS DES MÉDIAS (p. 4)

MM. Pierre Bernard, Philippe Douste-Blazy, ministre de la culture.

ORIENTATIONS DE LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE (p. 5)

MM. Gérard Saumade, Jean Arthuis, ministre de l'économie et des finances.

DOUBLE NATIONALITÉ (p. 6)

MM. Renaud Muselier, Jacques Toubon, garde des sceaux, ministre de la justice.

VIOLENCES DANS LES CITÉS À BESANÇON (p. 6)

MM. Claude Girard, Jean-Claude Gaudin, ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration.

OCM DE LA BANANE (p. 7)

MM. Anicet Turinay, Philippe Vasseur, ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation.

CONSTRUCTIONS NAVALES (p. 8)

MM. Etienne Garnier, Bernard Pons, ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme.

SITUATION DES UNIVERSITÉS (p. 8)

MM. Georges Hage, François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

PRIVATISATION DE PECHINEY (p. 9)

MM. Augustin Bonrepaux, Jean Arthuis, ministre de l'économie et des finances.

PRESTATION AUTONOMIE (p. 10)

MM. Serge Janquin, Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales.

2. Haute cour de justice – Cour de justice de la République. – Election d'un juge titulaire et d'un juge suppléant (p. 11).

Suspension et reprise de la séance (p. 11)

3. Evolution de la protection sociale. – Suite du débat sur la déclaration du Gouvernement (p. 11).

Mme Ségolène Royal,

MM. Jacques Blanc,
Thierry Mariani,

Mme Nicole Catala,

MM. Pierre Albertini,
Jean-Michel Dubernard,
Jean-Paul Virapoullé,
Jean-Claude Lemoine,
Jean-Pierre Thomas.

Clôture du débat.

M. Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales.

M. Hervé Gaymard, secrétaire d'Etat à la santé et à la sécurité sociale.

4. Ordre du jour (p. 25).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTE DE M. PHILIPPE SÉGUIN

M. le président. La séance est ouverte.
(*La séance est ouverte à quinze heures.*)

1

QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

M. le président. L'ordre du jour appelle les questions au Gouvernement.

Nous commençons par les questions du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.

SCRUTIN POUR L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE ALGÉRIENNE

M. le président. La parole est à M. Rudy Salles.

M. Rudy Salles. Monsieur le Premier ministre, samedi et dimanche derniers, s'est déroulée sur notre territoire l'élection présidentielle algérienne. A cette occasion, nous avons vu, autour des consulats qui abritaient les bureaux de vote, une ruée incroyable rendant l'accès de ces bureaux très difficile et perturbant la vie des riverains.

Si nous ne pouvons que nous réjouir que les Algériens soient invités à se prononcer sur l'avenir de leur pays par la voie démocratique, en revanche, le scrutin qui vient de se dérouler en France appelle de ma part quelques observations.

Tout d'abord et compte tenu du nombre de ressortissants algériens vivant sur notre sol, il serait souhaitable d'inviter les autorités de ce pays à installer leurs consulats dans des quartiers accessibles. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) A Nice, par exemple, celui-ci est dans une petite villa située dans une impasse.

Par ailleurs, la tenue d'un tel scrutin, qui semble plus improvisé qu'organisé avec les conséquences que cela peut avoir pour l'ordre public dans notre pays, est inacceptable. Ainsi, le minuscule bureau de vote du consulat d'Algérie à Nice était prévu pour cinq départements, soit 22 000 électeurs, vingt-deux fois plus que dans un bureau de vote pour une élection française! C'est tout simplement aberrant. Il serait souhaitable de suggérer aux autorités algériennes de mettre en vigueur, la prochaine fois, le vote par correspondance.

Enfin, nombre de binationaux ont voté pour l'élection présidentielle algérienne après avoir été invités à voter pour les élections françaises. J'y vois un double risque : un risque pour l'indépendance et la souveraineté des pays concernés, la France en particulier, et un handicap majeur à l'intégration de ces citoyens de nulle part.

L'engagement dans la nationalité française suppose l'adhésion aux préceptes de la République, permet de prendre conscience de la valeur de la patrie et du patrimoine national. Choisir une nationalité est un engagement fort puisqu'il peut aller jusqu'à donner sa vie pour son pays. On ne doit plus arborer une, deux, voire trois nationalités par intérêt, voire par souci de cumuler les avantages. Si la binationalité demeure, elle peut représenter alors un réel danger pour l'intégration et pour la nécessaire cohésion nationale.

Sur l'ensemble de ces points qui préoccupent les Français et interpellent fortement la représentation nationale, j'aimerais connaître, monsieur le Premier ministre, le point de vue du Gouvernement. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

M. Jean-Louis Debré, ministre de l'intérieur. Monsieur le député, toute opération organisée par un Etat étranger sur le territoire français ne peut se dérouler que dans des locaux diplomatiques ou consulaires. C'est ce qui a été fait pour l'élection présidentielle algérienne puisque, dans tous les cas, c'est dans des locaux diplomatiques que le scrutin a eu lieu.

Pour des raisons de sécurité que vous comprendrez aisément, il a été convenu avec les autorités algériennes que les opérations se dérouleraient pendant trois jours : le 11, le 12 et le 16 novembre. En raison de phénomènes que vous connaissez, l'affluence des électeurs a été considérable, posant aux autorités algériennes des problèmes d'organisation à l'intérieur même des locaux diplomatiques.

Pour ce qui concerne l'extérieur des locaux, nous avons pris des mesures pour éviter que cette affluence ne tourne à la catastrophe. C'est pourquoi nous avons demandé aux autorités consulaires de modifier les heures d'ouverture des bureaux et notre demande a été entendue samedi et dimanche. Nous leur avons en outre demandé de faire en sorte que les bureaux soient ouverts une journée supplémentaire et ils le seront le mercredi 15 novembre.

Voilà les dispositions que nous avons prises pour faire en sorte que le scrutin se passe dans les meilleures conditions de sécurité. Nous avons pris aux alentours des consulats ou des édifices diplomatiques des mesures de protection. Pour ce qui concerne l'intérieur et le déroulement du scrutin, les dispositions revêlent de la compétence des autorités algériennes.

FERMETURE DE GARES SNCF

M. le président. La parole est à M. Michel Vuibert.

M. Michel Vuibert. Monsieur le ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme, un hebdomadaire national, paru la semaine dernière, consacre un article aux principales gares vouées à dispa-

raître à l'aube de l'an 2000 et précise que, pour résorber le déficit de la SNCF, la fermeture de 6 000 kilomètres de lignes est envisagée. Ces suppressions seraient actuellement débattues entre la direction de la SNCF et les syndicats dans le cadre du contrat de plan 1996-2000.

C'est avec beaucoup d'étonnement et de crainte que j'ai pris connaissance de cette liste noire des villes sans gare ; leur nombre est impressionnant : 37 sont nommées.

N'ayant à aucun moment été averti ou consulté, alors que la ville de Rethel, dont je suis le maire, est concernée, monsieur le ministre, j'aimerais savoir si mes collègues, maires des villes citées, ont été informés soit par l'État, soit par la SNCF, des menaces de fermeture de gare dont celles-ci font l'objet.

Quel crédit peut-on donner à ces affirmations ?

Que choisira-t-on : rentabilité ou désertification ?
(*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à Mme le secrétaire d'État aux transports.

M. Pierre Mazeaud. Pons !

M. Robert Pandraud. C'est le meilleur !

Mme Anne-Marie Idrac, secrétaire d'État aux transports. Monsieur le député, le Gouvernement est très attaché non seulement au maintien, comme vous le souhaitez, mais aussi à l'amélioration du service public des transports.

Je tiens à vous indiquer de la manière la plus formelle que le Gouvernement n'est en aucun cas engagé par les cartes auxquelles vous avez fait allusion. Certaines lignes de chemin de fer mériteront sans doute que soit analysée leur pertinence en termes de qualité du service rendu par rapport au coût pour la collectivité. Cela ne saurait se faire bien évidemment que dans la plus étroite concertation.

En ce qui concerne plus particulièrement la ligne Reims-Charleville-Mézières, sur laquelle circulent des trains aussi bien nationaux que régionaux, monsieur le député, il n'est pas question de la remettre en cause, ni de supprimer la desserte de la gare de Rethel. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

COMPENSATIONS FINANCIÈRES DES TRANSFERTS DE COMPÉTENCES

M. le président. La parole est à Mme Emmanuelle Bouquillon.

Mme Emmanuelle Bouquillon. Monsieur le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'État et de la décentralisation, aujourd'hui, s'ouvre le congrès des maires de France.

Le groupe UDF souhaite rappeler son profond attachement à la décentralisation et saluer tous ceux qui participent activement à la faire vivre.

M. Jean Glavany. Merci, Gaston ! (*Sourires.*)

Mme Emmanuelle Bouquillon. C'est pourquoi il demeure très attentif aux modalités d'application de la décentralisation, en particulier en ce qui concerne les

transferts de compétences et leurs compensations financières. A ce titre, seuls les principes de clarté et de responsabilité doivent prévaloir : clarté dans les attributions respectives de chaque échelon territorial, et responsabilité dans leurs missions et leurs modes de financement.

A cet égard, il faut souligner le progrès important que représente le pacte de stabilité financière qui assurera pour les trois prochaines années une progression stable de la DGF. Pour autant, tous les problèmes ne sont pas réglés. Les collectivités locales, monsieur le ministre, veulent participer à l'effort nécessaire de redressement de notre économie, sous réserve toutefois d'une concertation approfondie avec les pouvoirs publics pour les missions qui leur seront confiées.

Ainsi, dans le cadre de la réforme de la sécurité sociale, les collectivités locales ont un rôle majeur à jouer notamment en matière de prévention. Encore faut-il qu'elles aient dans ce domaine les moyens d'une politique active et ambitieuse.

C'est pourquoi je souhaiterais que vous nous indiquiez quelles sont les modalités de cette participation des collectivités locales que vous envisagez et quelles assurances, notamment financières, vous pouvez donner dès à présent aux élus locaux. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur divers bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'État et de la décentralisation.

M. Dominique Perben, ministre de la fonction publique, de la réforme de l'État et de la décentralisation. Madame le député, avant de répondre à votre question, je tiens à vous dire que le Gouvernement est attaché à la décentralisation.

M. Pierre Mazeaud. Qu'il ne le soit pas trop !

M. le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'État et de la décentralisation. Je crois pertinent de bien relier la réforme de l'État à la poursuite de la décentralisation car ces deux démarches sont intimement complémentaires.

Les collectivités locales sont bien souvent les mieux placées pour répondre aux nouveaux défis qui apparaissent, en particulier dans le domaine social, comme vous venez de l'évoquer.

Comme vous le suggérez dans votre question, je suis convaincu que certains dispositifs de cogestion entre collectivités ont parfois provoqué un peu la confusion des responsabilités,...

M. Pierre Mazeaud. « Un peu » ? C'est un euphémisme ! Un peu beaucoup !

M. le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'État et de la décentralisation. ... voire une certaine inflation des coûts. C'est la raison pour laquelle je compte bien, après en avoir discuté avec les grandes associations d'élus, l'AMF mais aussi l'APCG et certaines autres, réfléchir de façon concrète et pragmatique à une certaine clarification des compétences des uns et des autres. Cette démarche, en parallèle avec un effort de déconcentration de l'administration d'État, ira dans le sens d'une simplification pour le citoyen et d'un meilleur fonctionnement de nos administrations.

Il est souhaitable que nous mettions un peu d'ordre dans le système d'intercommunalité, qui a été mis en place au fil des années. Il y a, là aussi, un point sur lequel nous devons réfléchir.

Sur le plan directement financier, je vous remercie de l'intérêt que vous accordez au contrat de stabilité. S'agissant de la DGF, je crois qu'elle permettra effectivement aux collectivités locales d'assumer la croissance de leurs charges.

Enfin, certains transferts de charges apparentes, qui sont en cause aujourd'hui comme la suppression de la franchise postale dont on a beaucoup parlé ce matin au congrès de l'AMF, seront pris en compte. Dans le cadre du comité du contrat de stabilité, nous examinerons avec les élus locaux, au cas par cas, les risques de transferts de charges liés aux transferts de compétences. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe République et liberté.

EXCÈS DES MÉDIAS

M. le président. La parole est à M. Pierre Bernard.

M. Pierre Bernard. Monsieur le ministre de la culture, ma question a trait aux excès de la presse. Elle ne concerne sans doute pas le travail de quelques excellents journalistes ; il y en a.

Je dénonce le manque d'objectivité des informations...

M. Jean-Pierre Brard. *La Gerbe !*

M. Pierre Bernard. ... souvent orientées et destructrices, ainsi l'image de la police réduite à ses seules bavures.

Je dénonce le matraquage de violence et de pornographie. Le rapport d'information *Relation enfant et télévision*, de notre collègue Christine Boutin, a décompté plus de 1 100 meurtres, viols, fusillades et autant de faits criminels et délinquants sur une semaine télévisée.

M. Jean-Pierre Brard. *Rivarol !*

M. Pierre Bernard. Je dénonce les attaques en diffamation non pénalisées et l'inégalité devant la loi entre la presse et une collectivité locale ou un simple citoyen. TF1 qui a honteusement sali ma ville de Montfermeil a été amnistiée sans avoir été jugée.

M. Jean-Pierre Brard. Il ne faut pas confondre la ville et son maire !

M. Pierre Bernard. Les préjugés restent pour les Montfermeillois, encore choqués, et ils sont de taille. Plus récemment, sur six outrages à la ville de Montfermeil, je n'ai obtenu qu'une seule réponse aux six demandes de droit de réponse formulées pourtant dans les règles.

M. Claude Bartolone. Son journal s'appelle *la Gerbe !*

M. Pierre Bernard. Ainsi, combien de Français sont tournés en dérision sans disposer de recours réellement efficaces ?

Je dénonce les attaques constantes contre les valeurs de notre civilisation judéo-chrétienne (« *Très bien !* » sur divers bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur certains bancs du groupe République et liberté). Ainsi l'association Act-Up a diffusé en kiosque *l'Évangile de la vie de Jean-Paul II* en incluant une page de calomnies contre ce chef d'Etat. Je vous montre le gros titre : « Ce pape est un assassin. » (« *Scandaleux !* » sur les mêmes bancs.)

De plus, le 16 novembre, l'émission *Envoyé spécial*, dont j'ai le script, diffusera un reportage dont des découpages habiles constituent une grave diffamation contre le pape et contre l'Eglise.

M. Jean-Pierre Brard. Monsieur Bernard, vous êtes un fils de Satan ! (*Sourires.*)

M. Pierre Bernard. France 2, chaîne publique, bien que contrainte par la justice à modifier certains passages de cette émission, n'a pas changé son programme qui reste diffamatoire.

Pour lutter contre toutes ces escroqueries intellectuelles et morales, ...

M. Claude Bartolone. De l'eau bénite !

M. Jean-Pierre Brard. Du sel !

M. Pierre Bernard. ... je vous demande, monsieur le ministre, premièrement, la transformation du Conseil supérieur de l'audiovisuel en comité d'éthique réellement indépendant, assorti d'une juridiction spéciale qui, dans un délai d'un mois, jugera les délits de la presse contre les assujettis à l'impôt, qui les subventionnent, et qui donnera un droit de réponse rapide sur une chaîne concurrente. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste et sur les bancs du groupe communiste.*) Enfin, la même structure doit être créée pour la presse écrite et radio-diffusée. (« *Au bûcher !* » sur les bancs du groupe socialiste.)

M. le président. Je vous en prie !

M. Pierre Bernard. *L'Humanité* n'est pas en cause, même pour la période où elle travaillait pour Adolf Hitler ! (*Protestations sur les bancs du groupe communiste.*)

Je demande ...

M. le président. Monsieur Bernard, demandez-le vite parce que vous avez dépassé votre temps de parole.

M. Pierre Bernard. Je conclus, monsieur le président.

Si l'émission du 16 novembre programmée sur France 2, chaîne publique, ne peut être interdite, on peut imaginer que M. Jacques Chirac chef d'Etat se sente tenu de présenter publiquement ses excuses à Jean-Paul II qui est, lui aussi, chef d'Etat. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste. – Applaudissements sur certains bancs du groupe République et Liberté et sur divers bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Christian Bataille. Au bûcher !

M. Michel Grandpierre. Soumettez-le à la question !

M. le président. La parole est à M. le ministre de la culture.

Plusieurs députés du groupe socialiste. Lourdes !

M. Philippe Douste-Blazy, *ministre de la culture.* Monsieur le député, les missions et les objectifs de la télévision, publique ou privée, donnent place par vagues récurrentes à un double débat : celui de l'audience et de la qualité, d'une part, celui du pouvoir et de la démocratie, d'autre part.

Nous sommes tous ici, je l'espère, très conscients de l'émergence d'une véritable démocratie cathodique.

Plusieurs députés du groupe socialiste. Catholique ! (*Sourires.*)

M. le ministre de la culture. Face à l'émergence de cette démocratie, nous devons avoir une double exigence.

Il faut d'abord refuser toutes les dérives : refuser la violence qui, en effet, arrive de plus en plus sur le petit écran ; refuser aussi de privilégier le sensationnel, car respecter la démocratie, c'est avant tout respecter le public.

Je voudrais aussi que l'on ait une deuxième exigence, celle de la qualité. Pour cela, il faut introduire la responsabilité et le pluralisme dans le secteur audiovisuel.

C'est la raison pour laquelle je souhaite que soient définies des règles déontologiques relatives aux programmes et à l'information.

Mme Véronique Neiertz. C'est fait !

M. le ministre de la culture. Je demanderai donc au CSA de mener cette tâche à bien, en concertation avec les journalistes et les présidents des chaînes, puis de contrôler le respect de ce code de déontologie par les chaînes de télévision.

Mais au-delà, monsieur le député, il faut savoir que, dans ce domaine comme dans les autres, les lois de la République s'appliquent, et que tout citoyen peut faire appel à la justice. Ainsi, pour l'émission dont vous parlez et qui est programmée jeudi prochain sur France 3, *Envoyé spécial*, la justice a été saisie, mais, dans le cadre d'une procédure en référé, elle a refusé d'interdire cette émission.

M. Jean-Yves Le Déaut. La bonne justice !

M. le ministre de la culture. Monsieur le président, pour terminer, je tiens à faire une déclaration solennelle.

Il est, dans ce pays, des femmes et des hommes qui croient que la télévision est un danger pour la démocratie. Or je veux affirmer avec force que là où la liberté d'expression est la règle, là où les diffuseurs sont des personnes responsables, là où le respect d'autrui l'emporte, la démocratie et le pouvoir ont les mêmes buts. Alors, la télévision n'est pas un risque pour la démocratie ; elle est un risque pour les dictatures. (*Applaudissements sur divers bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Jean-Pierre Brard. Très bien !

ORIENTATIONS DE LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE

M. le président. La parole est à M. Gérard Saumade.

M. Gérard Saumade. Monsieur le président, ma question s'adresse soit à M. le Premier ministre, soit à M. le ministre de l'économie et des finances.

Les réactions des consommateurs, comme celles des opérateurs internationaux, sont très largement psychologiques ; je veux dire que chacun adapte sa stratégie à ce qu'il croit deviner de l'évolution de la conjoncture, voire des intentions de nos dirigeants. Ainsi, on a pu observer, avec quelque ironie, les mouvements du franc et de la bourse de Paris dans la journée de la constitution du Gouvernement, comme si, désormais, la corbeille était le gouvernement. En revanche, c'est avec inquiétude que l'on a enregistré le récent affaissement de la consommation, abandonnée au profit d'une épargne de précaution, dans l'attente des mesures que vous allez dévoiler.

Il me semble que cet élément, loin d'être accidentel, n'est pas suffisamment pris en compte. Des ballons d'essais sont lancés par le biais d'articles de presse, reposant sur des « fuites », de sorte que les Français entendent tout et son contraire, alors que les parlementaires, eux, n'entendent rien. (*Sourires.*) Si je ne suis pas certain que cela constitue un progrès dans le débat démocratique, je suis en revanche persuadé de l'impact négatif de ces annonces officieuses, pour la plupart abandonnées ensuite, mais dont les effets persistent.

Je voudrais savoir si le Gouvernement entend mener de front, avec la même priorité, rigueur budgétaire et rigueur monétaire.

M. Pierre Mazeaud. Il faut demander à la presse !

M. Gérard Saumade. Le président de l'Observatoire français des conjonctures économiques, se faisant l'écho d'une pensée illustre, expliquait, dans une récente interview, que cela ne lui paraissait pas possible. Il conseillait au Gouvernement de provoquer un choc psychologique fort, de délivrer un message lisible sur la hiérarchie de vos priorités, seul capable de relever le moral des Français éprouvés par la douche écossaise des projets annulés sitôt envisagés.

Il sera très difficile de mettre en œuvre la restructuration des dépenses publiques, si elle est vécue comme une punition et ne s'accompagne pas d'un engagement de croissance économique crédible. Notre économie risque l'asphyxie et notre société pourrait connaître une véritable fracture.

Je voudrais donc connaître votre exacte priorité et savoir si vous envisagez d'organiser un débat économique général au Parlement, mettant en évidence les éléments d'une politique de croissance et non le refrain moralisateur de la rigueur préparant l'inévitable acceptation de la récession. (*Applaudissements sur divers bancs du groupe République et Liberté et du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'économie et des finances.

M. Jean Arthuis, ministre de l'économie et des finances. Monsieur le député, je voudrais vous convaincre qu'il n'existe pas de contradiction entre la rigueur monétaire et la rigueur budgétaire.

S'agissant du débat que vous demandez, je vous rappelle que, depuis le 17 octobre, l'Assemblée nationale examine le projet de loi de finances pour 1996. Sa discussion constitue sans doute un moment privilégié pour échanger des convictions sur le bien-fondé de notre politique financière et de notre politique économique.

Pour ce qui est de l'absence de contradiction, je vous indique que nous devons tant veiller à la stabilité des prix et de notre monnaie que faire un effort considérable pour maîtriser la dépense publique et réduire les déficits publics.

Ainsi que l'a rappelé M. le Président de la République le 26 octobre dernier, c'est en accordant la priorité à la réduction des déficits sociaux et de ceux des finances publiques que nous parviendrons à recréer l'emploi. Notre politique doit se mettre au service de cette ambition. Cessons d'opposer laxisme budgétaire et création d'emplois, car c'est en maîtrisant les déficits publics que nous créerons des conditions favorables à l'emploi.

Alors qu'en 1980 nous consacrons 5 p. 100 de nos recettes fiscales au service de la dette, ce taux est aujourd'hui supérieur à 20 p. 100. Au fil des années, en effet, l'accumulation des déficits a provoqué un endettement public considérable qui atteindra 3 200 milliards de francs à la fin de cette année. Voilà où est la rupture !

La liberté exige l'acceptation d'un minimum de discipline. Nous avons engagé cet effort et nous le poursuivons, qu'il s'agisse des finances de l'Etat ou de celles de la sécurité sociale.

Monsieur le député, vous devriez donc convenir qu'il n'y a pas de contradiction entre la rigueur budgétaire et la rigueur monétaire. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe du Rassemblement pour la République.

DOUBLE NATIONALITÉ

M. le président. La parole est à M. Renaud Muselier.

M. Renaud Muselier. Monsieur le garde des sceaux, nous venons d'assister au vote, dans les consulats d'Algérie, de ressortissants de ce pays. Or l'élection du Président de la République algérienne a suscité quelques troubles en France : une organisation discutable a entraîné des perturbations sur la voie publique et de nombreux malaises ont été provoqués par une gestion des files d'attente plus proche des règles d'une transhumance que d'une considération de l'être. (*Murmures.*)

En tout cas, cette participation à une élection étrangère suscite quelques questions. En effet, si nous défendons la démocratie, nous pouvons être surpris du fait que des personnes bénéficiant d'une double nationalité aient participé à ce scrutin, après avoir voté lors d'élections de la République française. Ils auront ainsi contribué au choix successivement du Président français, puis du Président algérien.

Mais peut-on vivre dans un pays, peut-on s'y intégrer, peut-on en respecter les lois, bénéficier de ses droits et s'acquitter de ses devoirs, peut-on l'aimer si l'on vote dans un autre ? La binationalité crée ainsi des demi-citoyens qui essaient de profiter du meilleur de chaque pays.

M. Charles Miossec. Il a raison !

M. Renaud Muselier. Ce système est déloyal. Il compromet le développement des pays concernés et empêche l'intégration véritable de ceux qui ont choisi la France de bonne foi.

La République française a besoin d'être forte. Elle ne peut être acceptée uniquement pour sa liberté, sa démocratie ou comme distributrice d'avantages sociaux. Il est donc urgent d'ouvrir le débat, d'engager, dans le cadre d'une nouvelle commission, une réflexion sur la binationalité et sur le problème de l'allégeance. Ne faut-il pas, monsieur le ministre, rendre automatique la levée d'allégeance par rapport à l'Etat d'origine en cas d'acquisition de la nationalité française ? C'est une question que nous nous posons au groupe du RPR. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. le garde des sceaux, ministre de la justice.

M. Jacques Toubon garde des sceaux, ministre de la justice. Monsieur le député, j'ai été, comme vous, et certainement comme tout le monde ici, choqué de certains propos et de relever, à l'occasion du vote des Algériens résidant en France pour l'élection présidentielle en Algérie, l'existence d'une situation complètement anormale et contraire au bon sens.

D'abord, il est évident, sur le plan des principes juridiques, que la détention, par une personne, de la double nationalité signifie qu'elle a bien deux nationalités avec l'intégralité des droits attachés à chacune d'elles. (*Murmures.*)

M. Pierre Mazeaud. Et les obligations !

M. le président. Je vous en prie !

M. le garde des sceaux. Il n'existe pas, entre la France et l'Algérie, de convention prévoyant des dérogations à ce principe.

M. Alain Griotteray. Il faut en conclure une !

M. le garde des sceaux. Toutefois, mesdames, messieurs les députés, la situation que M. Muselier a décrite et qui m'a moi-même choqué mérite d'être étudiée.

M. Olivier Dassault. Très bien !

M. le garde des sceaux. Aussi je vous propose, monsieur le député, ainsi qu'à M. Rudy Salles qui a également posé une question sur ce sujet, et à d'autres parlementaires de la majorité comme de l'opposition (« Ah ! » sur les bancs du groupe socialiste), s'ils le veulent bien, compétents en la matière, de venir dès cette semaine à la chancellerie pour étudier, avec les spécialistes de la direction des affaires civiles et ceux du service des affaires politiques du ministère de l'intérieur, les mesures que nous pourrions envisager.

S'il est bon de respecter les principes – c'est l'honneur de notre démocratie et le principe des relations internationales –, nous devons aussi savoir ce que nous voulons que soient la société française et la communauté nationale. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

VIOLENCES DANS LES CITÉS À BESANÇON

M. le président. La parole est à M. Claude Girard.

M. Claude Girard. Monsieur le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration, des événements récents ont profondément marqué deux quartiers de Besançon. Des violences urbaines, jusqu'alors inconnues dans notre ville, semblent se développer. Nous observons ce phénomène avec inquiétude et, parfois, avec un sentiment douloureux d'impuissance face au rejet, par certains individus, de tous les repères sociaux qui ont permis, jusqu'à présent, de maintenir la cohésion sociale de notre nation.

Les quartiers de Planoise et des Clairs-Soleils à Besançon, où des voitures ont été incendiées, fournissent l'exemple de banlieues construites à la fin des années 60. Ces incidents achèvent d'exacerber la très grande majorité des habitants qui respectent nos lois. Il convient de réprimer fermement les auteurs de ces agressions. Cela s'impose si l'on veut assurer le respect de l'ordre républicain. Je salue d'ailleurs l'action efficace des services du ministère de l'intérieur.

Cependant le respect de la loi doit s'accompagner, si nous voulons éviter l'aggravation de la fracture sociale décrite par le président Chirac, d'une réinsertion de toute une partie de nos concitoyens dans les structures économiques-sociales : la famille, l'école, l'emploi. Ainsi, il faut savoir que le quartier de Planoise, avec une population de 22 000 habitants, concentre près du quart des dossiers sociaux du département du Doubs.

Ces incidents révèlent donc souvent un mal-vivre qui nécessite une nouvelle approche de l'activité économique, sociale et de la présence de services publics et privés dans ces quartiers, pour qu'ils s'intègrent vraiment à l'ensemble de la cité.

Je sais, monsieur le ministre, que vous préparez actuellement un grand projet de loi : le plan national d'intégration urbaine, véritable plan Marshall pour les quartiers en

difficulté. A ce sujet, je souhaite que vous puissiez confirmer la volonté du Gouvernement d'engager une véritable révolution culturelle dans ces quartiers difficiles. Pouvez-vous d'ores et déjà nous faire part des premiers éléments novateurs que contiendra cette grande réforme pour que des effets favorables sur la vie dans nos quartiers puissent être obtenus dans de brefs délais ? Il y va de la cohésion de nos cités et du maintien des valeurs de la République (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration.

M. Jean-Claude Gaudin, ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration. Monsieur le député, vous avez eu raison de souligner que, dans les années 60, en France, on a construit beaucoup, vite et, assez souvent, mal. Le résultat a été l'implantation d'ensembles déshumanisés ce qui a provoqué bien des difficultés. Tel est le cas à Planoise et dans les ensembles Clairs-Soleils, que vous connaissez bien à Besançon et dont vous vous occupez parfaitement.

Depuis ces années-là, beaucoup de mesures ont été prises pour tenter d'améliorer la situation : contrats de plan Etat-ville et Etat-région, DSQ, zones de rénovation urbaine... Cependant, vous avez eu raison de le souligner, il manquait une vision d'ensemble générale.

La volonté du Premier ministre est précisément de s'attaquer à tous les aspects du problème : développer les activités et l'emploi, diversifier l'habitat, associer les habitants et promouvoir davantage de vie associative, restaurer la présence de l'Etat, non pas uniquement par la police, mais avec tous les services de l'Etat. Le Premier ministre a ainsi annoncé que des exonérations fiscales importantes seraient accordées aux PME-PMI qui viendraient s'installer dans ces zones, ce qui me semble important.

Sans déflorer ce que le Premier ministre dévoilera avant la fin de l'année, je vais vous donner un exemple significatif.

Actuellement quelques milliers d'appelés du contingent ont été mis à la disposition du ministère de la ville. De l'avis général, ils rendent de grands services dans les collèges, les lycées, les banlieues, la vie associative.

M. Michel Meylan. C'est vrai !

M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration. Au cours des trois prochaines années, grâce à la volonté du Premier ministre, nous porterons ce nombre à 10 000.

Monsieur Girard, M. Eric Raoult et moi-même aurons besoin de nous appuyer sur la représentation nationale pour résoudre ces problèmes que vous connaissez parfaitement bien. Je vous propose donc, si vous m'en faites l'invitation, de venir rapidement à Besançon visiter les cités qui vous intéressent. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

OCM DE LA BANANE

M. le président. La parole est à M. Anicet Turinay.

M. Anicet Turinay. Monsieur le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation, l'OCM de la banane mise en place le 1^{er} juillet 1993 n'a cessé de recevoir des attaques provenant de l'intérieur comme de l'ex-

térieur de l'Union européenne, en dépit de ses résultats satisfaisants obtenus sans porter préjudice aux intérêts commerciaux d'outre-Atlantique. Aujourd'hui encore, trois grandes menaces pèsent sur l'OCM.

La première provient de la plainte déposée par les Etats-Unis, soutenus par certains pays d'Amérique latine, contre les dispositions de l'OCM devant l'Organisation mondiale du commerce.

Les deux autres émanent du rapport présenté par le commissaire européen chargé de l'agriculture, M. Franz Fischler, sur le fonctionnement du régime communautaire des échanges dans le secteur de la banane. En effet, outre l'augmentation des quotas de la zone dollar – alors que, tels qu'ils sont actuellement, ces derniers, ajoutés aux possibilités d'accroissement de la production de l'Union européenne et des pays ACP, créera une situation excédentaire sur le marché communautaire et désorganisera les marchés déjà affectés par une baisse préoccupante des prix ; ce rapport proposera la modification de la répartition actuelle des licences d'importation du contingent dollar. Il demande ainsi la diminution de la part des licences d'importation allouées par le règlement de l'OCM à la catégorie des opérateurs B, qui commercialisent les bananes communautaires. Cela aurait pour effet d'accroître le déséquilibre avec les opérateurs en zone dollar, c'est-à-dire les opérateurs A.

Monsieur le ministre, quelle attitude adopterez-vous lors de la prochaine session du Conseil afin de protéger l'OCM de la banane, vital pour la survie de l'économie de la banane à la Martinique et à la Guadeloupe ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation.

M. Philippe Vasseur, ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation. Monsieur le député, vous évoquez un problème extrêmement grave sur lequel il est bon de sensibiliser toute la représentation nationale. Nous le suivons très attentivement avec mon collègue délégué à l'outre-mer, Jean-Jacques de Peretti.

Il est évident que cette production est vitale pour l'économie des Antilles. J'ai donc réagi avec une certaine fermeté, voire avec une fermeté certaine, cet été, aux propos tenus par le commissaire européen chargé de l'agriculture, M. Franz Fischler, lors de son voyage aux Etats-Unis.

Dans cette affaire, nous pouvons compter sur le soutien du président actuel du conseil des ministres de l'agriculture européen, M. Luis-Maria Atienza, dont le pays est également intéressé, puisque l'Espagne produit des bananes aux Canaries.

J'ajouterai deux remarques.

D'abord, nous ne pouvons pas accepter qu'on spéculer sur cette production, en exploitant de façon quasi esclavagiste de pauvres gens dans des pays qui sont soumis à la pression de la zone dollar. Et nous devons défendre notre type de production, qui est, lui, respectueux de la condition des hommes.

Nous ne pouvons pas accepter non plus qu'un pays, si grand et si respectable soit-il, exerce des pressions sur des pays d'Amérique latine, qui sont souverains, pour les amener à dénoncer l'accord-cadre qui les lie à la Communauté.

Monsieur le député, il est parfaitement exact que les propositions qui nous sont faites aujourd'hui visent, d'une part, à augmenter les contingents venant de la zone dollar, et, d'autre part, à modifier la répartition des licences d'importation de cette même zone. Pour le gouvernement français – et j'ai reçu, sur ce point, des instructions très strictes au plus haut niveau –, ces propositions sont inacceptables. Et nous entendons nous battre pour maintenir les dispositions existant aujourd'hui dans le cadre de l'OCM-banane. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

CONSTRUCTIONS NAVALES

M. le président. La parole est à M. Etienne Garnier.

M. Etienne Garnier. Ma question s'adresse à M. le Premier ministre, puisqu'il s'agit d'une affaire de caractère interministériel, qui met en jeu des orientations lourdes pour le court et le moyen terme, dans un ensemble d'industries dépendant de la politique maritime.

Contrairement à d'autres, je me satisfais parfaitement de l'organisation qui a été retenue : un secrétariat général et un comité interministériel – présidé par le Premier ministre – qui décide des grandes orientations.

Des décisions ont déjà été prises lors du premier comité interministériel, notamment des incitations fiscales à l'investissement pour les armateurs. Le Premier ministre a fait deux déclarations. Il a indiqué, dans la première, qu'il ne ratifierait pas l'accord dit OCDE tant que les autres pays ne l'auraient pas fait, ce qui est très important, et, dans la seconde, qu'un comité interministériel de la mer se tiendrait au début de l'année pour traiter du problème des constructions navales ; ce n'est pas rien.

Mais l'essentiel réside dans le fait que l'affaire concerne directement des dizaines de milliers de travailleurs en France, et plusieurs autres dizaines de milliers indirectement, par les emplois induits. De ce fait, l'approche de ces questions ne peut être que globale et politique, tous les aspects des affaires maritimes étant liés les uns aux autres et n'étant pas spécifiques.

Dans ces conditions, l'accord OCDE ne sera pas ratifié si les Etats-Unis ne le ratifient pas. Et ils ne le ratifieront pas. Mais sir Leon Brittan prétend imposer un moratoire jusqu'en octobre à l'application de cet accord, ce qui revient à attendre les Etats-Unis jusqu'à cette date.

Plusieurs députés du groupe socialiste. La question !

M. Etienne Garnier. Je souhaite que nous n'attendions pas, et que nous décidions que la date du 31 décembre 1995 est la bonne !

M. le président. Veuillez poser votre question, monsieur Garnier.

M. Etienne Garnier. La voici, monsieur le président. (« Ah ! » sur divers bancs.)

S'agissant du sort d'une centaine de milliers de travailleurs, je trouve ces mouvements de séance déplacés ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*) En présence des caméras de télévision, vous n'en tirerez guère de bénéfice ! Alors, laissez-moi continuer !

M. Christian Bataille. La question !

M. le président. Posez votre question, monsieur Garnier.

M. Etienne Garnier. Le Premier ministre, s'agissant d'un domaine dans lequel ses choix sont essentiels, peut-il nous confirmer la position du Gouvernement sur l'accord européen ?

Par ailleurs, il faudra au plus vite aborder le problème du rapprochement des chantiers civils et militaires. C'est une question fondamentale, sur laquelle je conclurai, en rappelant que hier soir, sous votre présidence,...

M. le président. Non, monsieur Garnier, ce n'est pas raisonnable ! Il vaut mieux laisser le ministre vous répondre !

La parole est à M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme.

M. Bernard Pons, ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme. Monsieur Garnier, vous êtes expert dans ce domaine et je partage votre opinion : la question est extrêmement importante. Elle concerne, en effet, un très grand nombre de salariés. Lors du comité interministériel de la mer qui s'est tenu le 26 octobre sous la présidence de M. le Premier ministre, les choses ont été annoncées très clairement. M. le Premier ministre a montré sa détermination à mettre en œuvre une grande politique de la mer. Il a affirmé qu'il n'était pas question de ratifier l'accord OCDE tant que les Etats-Unis ne l'auraient pas fait. Je vous le confirme, cet accord ne sera pas ratifié.

M. Robert Pandraud. Très bien !

M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme. En ce qui concerne le rapprochement des chantiers militaires et des chantiers civils, c'est très important aussi, mais très difficile.

M. Claude Bartolone. Ça va tanguer !

M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme. Le Premier ministre m'a donné instruction ainsi qu'à M. le ministre de la défense de nous rapprocher pour examiner attentivement cette affaire, car c'est un élément clé de la construction navale. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe communiste.

SITUATION DES UNIVERSITÉS

M. le président. La parole est à M. Georges Hage.

M. Georges Hage. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Monsieur le ministre, la « sécu » est à l'ordre du jour, l'Université aussi !

Depuis plusieurs semaines, la révolte gronde chez les étudiants ; la communauté universitaire unanimement se mobilise pour obtenir des places assises, des profs, des logements et des bourses.

Quand 75 p. 100 d'une classe d'âge réussit au bac, étudier en fac devient un droit fondamental !

Votre plan de rattrapage, exposé lors du débat budgétaire, laisse toutes ses chances porte ouverte à une sélection programmée, différée, qui ne veut pas dire son nom.

Ce que la fac de Rouen a obtenu, pourquoi le refuser aux autres ? Les revendications du monde universitaire ne sont pas démesurées, quand un effort historique s'impose. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et sur plusieurs bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. En vous écoutant, monsieur Hage, je songeais que les Français – que l'Assemblée nationale représente – doivent se dire : « Encore des grèves étudiantes, encore des mouvements universitaires ! » (*Protestations sur les bancs du groupe communiste et du groupe socialiste.*)

De fait, on a le sentiment que, depuis plus de vingt ans, le monde universitaire est agité à intervalles réguliers, semestriellement, trimestriellement, pour des raisons que, sans doute, le pays a du mal à comprendre.

Plusieurs députés du groupe communiste. Mais non !

M. Didier Boulaud. Surtout en 1986 !

M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Reprenons les deux raisons de l'actuel mouvement de protestation.

L'augmentation considérable du nombre des étudiants a donné lieu à un effort important de la nation, mais a entraîné des inégalités, car cet effort a été mal réparti.

M. Michel Berson. C'est faux ! Mensonge !

M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Certaines universités n'ont pas les dotations en emplois et en crédits qu'elles mériteraient.

Par ailleurs, les problèmes de fond ne sont pas traités. La grande politique d'orientation, la construction d'une grande filière technologique et professionnelle, le statut social de l'étudiant, tout cela demeure dans le flou...

Mme Martine David. C'est parce que, en trois ans, vous n'avez rien fait !

M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. ... parce que chaque majorité croit qu'il suffit d'attendre la prochaine alternance pour que les problèmes se trouvent réglés ! (*Protestations sur les bancs du groupe communiste et du groupe socialiste.*)

Or, monsieur le député, ni sur les inégalités ni sur les problèmes de fond, nous ne pouvons attendre, les étudiants ne peuvent plus attendre ! (*Exclamations sur les bancs du groupe communiste et du groupe socialiste.*)

C'est la raison pour laquelle – et pour la première fois ! – un plan cohérent et général de correction des inégalités a été préparé. Et je ne demande pas que l'on attende des mois pour en vérifier l'efficacité : tous les présidents d'université de France seront reçus cette semaine au ministère de l'éducation nationale où on leur indiquera les moyens qui y seront consacrés. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Sur les problèmes de fond, nous ne pouvons pas attendre non plus, parce que les situations deviennent trop graves...

M. Christian Bataille. Des mots !

M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. ... et que la persistance du flou est trop pénalisante pour les étudiants les plus fragiles. C'est pourquoi, dès le 1^{er} trimestre de 1996 pour le statut social, au printemps pour l'ensemble des problèmes d'architecture, nous proposerons des réponses.

Mme Martine David. Et des moyens !

M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. C'est difficile, et c'est risqué. Mais cela a le mérite du courage, dans l'intérêt des étudiants et de la nation ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République – Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe socialiste.

PRIVATISATION DE PECHINEY

M. le président. La parole est à M. Augustin Bonrepaux.

M. Auguste Bonrepaux. Monsieur le Premier ministre, vous engagez aujourd'hui la privatisation de Pechiney qui doit rapporter 5 à 6 milliards de francs au budget de l'Etat.

Je serais tenté de vous demander à quoi ont servi les privatisations depuis trois ans et à quoi ont servi les 120 milliards qu'elles ont rapportés au budget de l'Etat. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste – Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. A payer vos dettes !

M. Augustin Bonrepaux. Le déficit n'a pas été réduit pour autant.

Cela dit, mes préoccupations concernent surtout l'emploi dans les zones de montagne, déjà défavorisées ; je pense au massif pyrénéen en particulier, aux usines de Lannemezan, d'Auzat, de Sabart et de Mercus. En effet, pour préparer ces privatisations, Pechiney a déjà commencé à réduire son activité et nous éprouvons les plus grandes craintes sur le devenir de toutes ces usines, principalement celles de Lannemezan et d'Auzat, au lendemain des privatisations.

Ma question est simple et elle traduit l'inquiétude des populations de ces vallées : quelles garanties pouvez-vous nous apporter sur l'avenir de ces usines Pechiney et sur le maintien de l'emploi dans ces régions défavorisées ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'économie et des finances.

M. Jean Arthuis, ministre de l'économie et des finances. Monsieur le député, le groupe Pechiney est un groupe performant reconnu, sur le plan international. Puis-je rappeler qu'il est le numéro un de la production d'aluminium en Europe et qu'il est le leader mondial du « boîtage » pour les boissons ? Sa privatisation vient à son heure. Elle va permettre, grâce à une augmentation de capital, de conforter ses fonds propres et de lui donner les meilleures chances de réussite.

Vous vous interrogez sur le bien-fondé de ces privatisations.

M. Augustin Bonrepaux. Sur l'emploi !

M. le ministre de l'économie et des finances. Puis-je vous rappeler ce qu'ont coûté à la nation et à l'Etat les nationalisations ? (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste. – Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Henri Emmanuelli. Faisons les comptes !

M. le ministre de l'économie et des finances. Il n'y a pas si longtemps...

M. Christian Bataille. Vous vendez l'argenterie du ménage !

M. le président. Je vous en prie, mes chers collègues !

M. le ministre de l'économie et des finances. ... vous avez eu à délibérer sur la constitution de structures de cantonnement pour les actifs dépréciés du Crédit Lyonnais et du Comptoir des entrepreneurs. Combien en coûtera-t-il à l'Etat ?

M. Charles Ehrmann. 620 milliards !

M. le ministre de l'économie et des finances. Je viens de rendre public un rapport qui fait apparaître l'endettement total des entreprises du secteur public : il s'élève à 620 milliards ! L'Etat tient sans doute son plus mauvais rôle lorsqu'il est actionnaire. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*) Il n'a pas les moyens de recapitaliser les entreprises qu'il contrôle.

M. Christian Bataille. Vous vendez les biens nationaux !

M. le ministre de l'économie et des finances. Vous le savez bien puisque, en 1990, pour trouver un palliatif à la doctrine « ni-ni », vous avez laissé s'investir dans des lieux exotiques ce que l'on appelait les TSDI, les titres subordonnés à durée indéterminée. Parce que l'Etat ne pouvait pas faire face à ses obligations d'actionnaire, vous laissez, aux îles Caïmans et en d'autres lieux paradisiaques sur le plan fiscal, se développer des pratiques qui faisaient offense à l'équité républicaine. (*Huées sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République. – Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Monsieur Bonrepaux, ce qui s'accomplit aujourd'hui vient à son heure...

M. Augustin Bonrepaux. Et l'emploi ?

M. le ministre de l'économie et des finances. ... et c'est le gage de l'emploi. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République. – Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

PRESTATION AUTONOMIE

M. le président. La parole est à M. Serge Janquin.

M. Serge Janquin. Monsieur le ministre de l'économie et des finances, nous sommes d'accord pour faire les comptes. Quand vous voulez ! Mettez en place une commission ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Henri Emmanuelli. Bravo !

M. Serge Janquin. Je voulais adresser ma question au Premier ministre, mais je constate qu'il a quitté le banc du Gouvernement. Il a affirmé sa volonté de mettre en place une prestation autonomie pour les personnes âgées et il l'a présentée comme l'une de ses priorités dans la lutte contre la fracture sociale. Nous considérons, nous

socialistes, qu'elle correspond à une forte attente dans le pays, que c'est une belle espérance, un beau projet, et nous le soutiendrons sous réserve que la charge n'en soit pas transférée aux collectivités locales.

Mais dans le même temps, une partie de la majorité déclare la prestation autonomie incompatible avec le rétablissement des comptes sociaux. Depuis hier, en particulier, l'expression de la majorité est totalement discordante.

Dans ces conditions, comment M. le Premier ministre envisage-t-il d'agir ? Tiendra-t-il bon ? Contraindra-t-il sa majorité à accepter que cette mesure s'applique dès le 1^{er} janvier 1996, comme il l'a annoncé, ou renoncera-t-il à cette promesse comme à tant d'autres, en sacrifiant le sort des personnes âgées sur l'autel de l'unité replâtrée de la majorité ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre du travail et des affaires sociales.

M. Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales. Monsieur le député, M. le Premier ministre vient de partir au congrès des maires de France où sa présence était très attendue...

M. Serge Janquin. Elle l'est tout autant ici !

M. le ministre du travail et des affaires sociales. ... et il m'a prié de l'excuser.

Néanmoins, il sera parmi vous demain et il s'expliquera notamment sur ce problème.

Mme Martine David Nous sommes contents de le savoir !

M. le ministre du travail et des affaires sociales. Je voudrais d'ores et déjà donner quelques explications.

D'abord, la prestation autonomie a déjà donné lieu à une discussion générale au Sénat, et je dois dire que le débat a été fort intéressant (*Rires sur les bancs du groupe socialiste.*)

Le débat a donc été ouvert.

Je me rappelle, en outre, avoir participé dès 1993, à des groupes de travail sur ce sujet, où cette prestation était déjà envisagée. Et je n'aurai pas la cruauté de vous rappeler, messieurs les députés du groupe socialiste, que le gouvernement que vous souteniez avait dégagé 1 milliard de francs pour financer cette prestation,...

M. Pierre Lequiller. Parfaitement !

M. le ministre du travail et des affaires sociales. ... ce qui n'a pas permis pour autant de la mettre en œuvre. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Donc la discussion est engagée.

Il est certain que cette prestation est souhaitable pour deux raisons majeures : d'abord, nous sentons bien qu'il y a là une exigence sociale de solidarité envers ceux qui risquent de devenir des exclus ; ensuite – et vous permettez au ministre du travail que je suis aussi, de le souligner – c'est une chance pour l'emploi.

Aujourd'hui, l'allocation compensatrice pour tierce personne, qui est financée par les départements, est versée en espèces. Demain, la prestation autonomie sera, elle, versée en nature : elle correspondra à des heures travaillées, donc à de l'emploi. En cela, c'est un progrès majeur.

Quant au financement, il est logique que les départements, qui financent aujourd'hui l'allocation compensatrice pour tierce personne, y participent pour une part. Pour le reste, il faudra manifestement un appoint de la solidarité nationale.

A cet égard, il y a eu, à mon avis, une mauvaise interprétation du rôle du fonds de solidarité vieillesse. Celui-ci est d'abord fait pour exprimer la solidarité à l'égard des personnes âgées, payer notamment des cotisations qu'elles ne peuvent pas payer elles-mêmes. Certains organes de presse ou certaines déclarations ont laissé planer le doute. Lorsqu'une partie de la dette de la sécurité sociale a été mise à la charge du fonds social de solidarité, monsieur le rapporteur général, c'était vraiment à titre exceptionnel, de l'avis même de l'Assemblée nationale et du Sénat.

Un député du groupe du Rassemblement pour la République. Et la vignette ?

M. le ministre du travail et des affaires sociales. Le fonds de solidarité vieillesse a été conçu pour être un mécanisme de solidarité envers les personnes âgées. Par conséquent, je l'ai dit cette nuit et je le répéterai tout à l'heure, nous trouverons ensemble les voies et moyens d'une prestation autonomie compatible avec nos possibilités et efficace à l'égard de cette détresse sociale à laquelle nous devons bien les uns et les autres répondre. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. Nous en avons terminé avec les questions au Gouvernement.

2

HAUTE COUR DE JUSTICE COUR DE JUSTICE DE LA RÉPUBLIQUE

Election d'un juge titulaire et d'un juge suppléant

M. le président. L'ordre du jour appelle l'élection, par scrutins dans les salles voisines de la salle des séances, d'un juge titulaire de la Haute Cour de justice ainsi que d'un juge suppléant de la Cour de justice de la République.

Les noms du candidat à la Haute Cour de justice et du candidat à la Cour de justice de la République ont été affichés et publiés.

Je rappelle que les scrutins sont secrets et que des bulletins imprimés sont à la disposition de nos collègues. Ils devront être mis dans l'urne sous enveloppe.

Seuls sont valables les suffrages exprimés dans les enveloppes ne contenant qu'un seul nom.

Je vais tirer au sort les noms de deux de nos collègues qui procéderont à l'émargement des listes de votants.

(*Le sort désigne M. Christian Bergelin et M. Yvon Bonnot.*)

Les scrutins seront ouverts dans cinq minutes.

Ils seront clos à dix-neuf heures.

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à seize heures, est reprise à seize heures vingt-cinq.*)

M. le président. La séance est reprise.

3

EVOLUTION DE LA PROTECTION SOCIALE

Suite du débat sur la déclaration du Gouvernement

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite du débat sur la déclaration du Gouvernement sur l'évolution de la protection sociale.

La parole est à Mme Ségolène Royal.

Mme Ségolène Royal. Montée du chômage, nouvelles maladies, vieillissement, violences familiales et de voisinage... Monsieur le ministre, mes chers collègues, le pays souffre aujourd'hui d'insécurité sociale. Chacun aura compris la gravité du moment et l'inquiétude des Français devant les décisions à venir.

La méthode que choisit un chef de l'exécutif est révélatrice de la conception qu'il a de l'équilibre des pouvoirs publics. Et, sans doute, en cette circonstance, le Premier ministre n'aura pas aidé la démocratie sociale à progresser.

D'abord, vous demandez à l'Assemblée nationale de débattre sur des orientations politiques qu'elle ne connaît pas. Heureusement, vous avez une majorité docile qui a accepté pendant deux jours de jouer ce théâtre d'ombres, dont seul l'épilogue – un vote de confiance – semble vous intéresser. Je vous rassure, si vous ne l'êtes déjà : ce vote vous est déjà acquis. Mais aurez-vous pour autant retrouvé la confiance du pays ?

Ensuite, vous envisagez de légiférer par ordonnances. Auriez-vous déjà oublié que vous avez réformé la Constitution pour étendre le champ du référendum aux grands problèmes de société ? Dans cette logique qui était la vôtre – et qui n'était pas la nôtre – il y a désormais une contradiction entre différents modes d'exercice du pouvoir. Quels points communs y-a-t-il entre le procédé autoritaire des ordonnances et ce que l'on a entendu lors du débat sur le référendum ?

En fait, cette contradiction révèle plus profondément un contresens sur les valeurs qui fondent la sécurité sociale. L'Etat ne peut assurer seul et autoritairement le lien social. Sinon, il entretient la passivité du citoyen et celle des partenaires du système.

Nous vous mettons en garde contre les effets d'une hausse brutale des impôts qui, outre un effet de récession, risque d'entraîner un rejet du sentiment de solidarité en incitant chacun au repli sur soi.

Nous ne garderons l'esprit de la sécurité sociale que si nous l'améliorons par le haut, mais également par le bas, c'est-à-dire en construisant une société qui sache se prendre en charge.

Dès lors, la question que se pose la société française frappe par sa simplicité. Monsieur le ministre, peut-on sauver l'assurance maladie sans augmenter les impôts sur les particuliers et sans réduire les acquis sociaux ?

Nous pensons que c'est possible. En tous cas, vous avez l'obligation gouvernementale de le tenter. Car c'est une condition pour faire accepter par le corps social une modification du système.

Pour y parvenir, vous avez trois décisions à prendre en priorité.

Premièrement, vous devez maîtriser les dépenses de santé avant tout prélèvement supplémentaire. Je ne m'étendrai pas sur ce point, car toutes les mesures techniques étaient pratiquement présentes dans le plan de M. René Teulade de 1993 : le dossier médical, la codification des actes, les références médicales obligatoires et les conventions individuelles pour les médecins. Reprenez donc ce plan. Appliquez-le et, puisque nous l'avons proposé en 1993, nous le soutiendrons.

Deuxièmement, pour parvenir à sauver l'assurance maladie sans augmenter les impôts des particuliers et sans faire reculer les acquis sociaux, vous devez transférer les cotisations des hommes vers les autres facteurs de production : le capital, les machines et l'environnement – faire cotiser, par exemple, les entreprises qui polluent.

Etes-vous prêt à transférer – puisque les experts économiques nous disent que c'est possible – 100 milliards de francs de cotisations, par exemple, du facteur travail vers les autres facteurs de production ?

Troisièmement, et nous n'avons pas beaucoup entendu de propositions en ce sens sur les bancs de l'actuelle majorité parlementaire, vous devez donner davantage à ceux qui en ont le plus besoin.

Je voudrais m'arrêter un instant sur ce problème. Le caractère universel de la sécurité sociale recule à cause des déficits. Et ce recul va s'aggraver si vous décidez de taxer, comme on vous en prête l'intention, les revenus de substitution.

Les inégalités s'accroissent devant les risques de la vie. Chacun a pu développer ici ces inégalités devant la santé, devant le risque vieillesse, devant le chômage et devant le risque lié à la famille.

Monsieur le ministre, le problème n'est pas que financier. Il tient au fait que le système ne correspond plus à sa vocation. Aujourd'hui, il faut intégrer à une solidarité horizontale une solidarité verticale, c'est-à-dire, à la solidarité traditionnelle entre malades et bien-portants, inactifs et actifs, chargés de famille ou non, une solidarité entre ceux qui ont peu de moyens et ceux qui en ont beaucoup.

Avez-vous, oui ou non, cette intention politique ? Il eût été utile de le savoir dès le départ, car nous aurions eu des propositions à vous faire.

Chacun sait bien, par exemple, que certaines familles sont plus fragilisées que d'autres. Et rien n'est plus injuste, dans la France contemporaine, que l'effondrement du lien familial lorsqu'il est lié à la dégradation des conditions économiques. Il est donc évident que l'aide à l'éducation des enfants doit d'abord aller là où elle est le plus nécessaire, et cela dès le premier enfant, sans diminuer l'effort global.

Si nous sommes plus sélectifs, la protection sociale retrouvera son caractère universel. Les besoins d'urgence, qui ne sont pas couverts aujourd'hui, le seront. Les soins essentiels – comme les soins dentaires – auxquels un Français sur quatre n'a pas accès, seront assurés à tous. Je pense aussi à la couverture des jeunes, qui est largement insuffisante, à la protection face aux nouvelles maladies comme le sida, les maladies liées à la dégradation de l'environnement ou à la pollution. L'exemple récent des décès liés à l'amiante illustre l'urgence qu'il y a à couvrir les nouveaux besoins.

Si l'on veut rendre son universalité au système, il convient de remettre le médecin généraliste au centre du dispositif. Car il est à l'avant-garde de la souffrance médicale et sociale, tel une « sentinelle » du corps social.

Il convient de reconnaître au médecin généraliste le rôle essentiel qui doit être le sien : prendre le temps d'écouter et d'informer le malade, mais aussi d'alerter la société et d'étendre son activité vers les médecines préventives – médecine scolaire et médecine préventive de quartier. Et sa rémunération devra en tenir compte, au lieu d'être uniquement liée à la multiplication des actes et des ordonnances.

Etes-vous prêt dès lors à redéployer l'effort de santé vers la médecine générale, aux dépens des médicaments et des médecines spécialisées ? Ce n'est pas un choix technique, monsieur le ministre, c'est un choix politique qui remet en cause certains intérêts acquis.

Pour faire l'histoire, il faut bousculer le cours des choses. Le poids des intérêts financiers de certains groupes de pression – auxquels les formations politiques actuellement au pouvoir prêtent traditionnellement une oreille attentive – est pour quelque chose dans l'excès de consommation médicale. Vous devez d'abord toucher à ces intérêts-là avant de frapper tous les Français.

Mais cet excès de consommation est aussi une sorte de compensation au mal de vivre. La politique a-t-elle un rôle à jouer face au mal de vivre ? Oui, car plus la vie sociale est faible, et plus les maladies individuelles prennent le dessus.

Remettre une société en marche sur un projet d'ensemble, autour d'une vision qui cristallise le sentiment communautaire et qui freine le repli sur les égoïsmes individuels, c'est cela aussi qu'on attend d'un gouvernement.

Les premiers médecins à qui les Français demandent un effort, c'est vous, en tant que responsables politiques des décisions à prendre. Ne l'oubliez pas, le lien est étroit entre médecine et malaise social, et entre médecine et futur incertain. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Jacques Blanc.

M. Jacques Blanc. Monsieur le ministre, vous avez la volonté de gagner, de sauver l'assurance maladie de notre système de protection sociale tout en maîtrisant les coûts.

Permettez-moi de vous faire trois propositions, basées sur mon expérience de praticien en Lozère et sur tout ce qui se passe en Europe. Je regrette d'ailleurs qu'on n'ait pas suffisamment analysé les solutions qui ont été adoptées dans les différents pays d'Europe qu'il s'agisse de décentralisation, de financements à partir de l'impôt sur le revenu ou à partir de cotisations. Car il y a tout un éventail de réponses possibles.

Ma première proposition, et je me réfère à Pierre Méhaignerie, consiste à décentraliser l'expérimentation. Sortons d'un système bloqué. Tentons de gérer au niveau régional l'ensemble de notre système de soins hospitaliers et de proximité. L'autonomie des caisses pourrait varier en fonction des décisions qui seront prises. En effet, si l'on conserve un système de cotisations, cette autonomie sera complète. Si l'on fiscalise en partie leur financement, l'Etat ou les élus seront amenés à intervenir.

Le niveau régional permettrait de tester des solutions sans pour autant rompre les équilibres globaux.

Ma deuxième proposition découle de la précédente. Elle concerne une vraie rénovation de l'hôpital, notamment par la mise en place de réseaux public-privé au niveau régional.

Brisons la fiction d'un maire, président d'un conseil d'administration, qui n'exerce aucune responsabilité, et d'un conseil d'administration, qui discute du taux directeur parce qu'il sait qu'il ne sera pas impliqué dans les résultats finaux. Créons un vrai conseil d'administration, responsable aussi bien au niveau médical qu'au niveau administratif.

Nous pourrions aussi mener des expérimentations, par exemple à partir des programmes de médicalisation des systèmes d'informations, pour tenter de maîtriser les dépenses de santé tout en maintenant la qualité des soins.

Ma troisième proposition est un peu plus révolutionnaire. Elle touche au domaine de la médecine de ville ou ambulatoire. Redonnons son vrai sens au rôle du médecin généraliste, du médecin de famille.

Nous pourrions expérimenter un contrat passé entre l'assuré, sa famille et un médecin généraliste. Celui-ci aurait un rôle de prévention – qu'on oublie trop souvent – d'éducation sanitaire, de soins et de contrôle des dépenses auprès de la famille qui aurait passé le contrat avec lui. De nouvelles modalités de rémunérations pourraient être envisagées : une part fixe, calculée sur une année, par exemple ; une part modulée en fonction des actes. S'instituerait alors un véritable dialogue entre l'assuré et le médecin pour prévenir, maîtriser et orienter les dépenses.

On pourrait ainsi redonner toute sa signification au rôle du médecin généraliste, qui assumerait une responsabilité copartagée avec le patient. On éviterait à ce dernier de courir de médecin en médecin, d'examen inutile en autres examens, voire de subir des hospitalisations injustifiées.

Vous voyez, madame Royal, la majorité, qui soutient avec volonté et ambition ce Gouvernement, est capable de faire des propositions et ne se contente pas de replâtrage. Elle souhaite s'orienter, à partir d'expériences régionales, vers des solutions nouvelles associant responsabilité et solidarité, afin de sauver ce qui constitue, ne l'oublions pas, le meilleur système de protection du monde.

Certes, il y a des problèmes de dépenses. Mais on les retrouve dans tous les pays européens, car c'est le propre de toute société civilisée. Il faut pouvoir les maîtriser pour sauver ce système qui fait honneur à notre pays et qui assure à toutes les familles françaises, quelles que soient leurs ressources, la liberté de choix et le maximum de chances d'être le mieux soignées. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Thierry Mariani.

M. Thierry Mariani. Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, s'il est un sujet particulièrement délicat à aborder dans notre pays et au cours de cette discussion sur l'avenir de la protection sociale, c'est bien celui de l'immigration. Parce que ce débat a été confisqué par le Front national, sa simple évocation au sein du débat politique suffit immédiatement à se faire taxer de raciste ou de xénophobe.

Pourtant, chacun le sait, le malaise est bien réel. Certains responsables politiques ont eu, en leur temps, une attitude courageuse en reconnaissant que la « France ne pouvait pas accueillir toute la misère du monde ».

Soyons lucides : la situation économique de notre pays et l'ampleur des déficits sociaux sur lesquels nous débattons aujourd'hui ne nous permettent plus d'accueillir toute cette misère. Notre vocation, notre ardente obligation à incarner la terre des droits de l'homme ne doit pas pour autant nous pousser à un aveuglement fatal. Ce qui était acceptable il y a trente-cinq ans, compte tenu d'un essor économique particulièrement soutenu, ne l'est peut-être plus aujourd'hui.

Et si nous entendons transmettre à nos enfants une protection sociale saine, nous devons en aborder tous les aspects. Pour cela, il est indispensable que nous surmontions la loi des tabous, sans démagogie, mais en faisant preuve de réalisme et de courage politique.

Face à la cruciale question du financement de la protection sociale, s'il faut trouver de nouvelles sources de financement pour régler les déficits engendrés par l'augmentation des dépenses, sans asphyxier davantage les ménages et les entreprises qui coulent sous le poids des prélèvements obligatoires, s'il faut soumettre les pratiques et les performances médicales à évaluation, s'il faut imposer des méthodes de gestion plus rigoureuses, s'il faut réorganiser l'offre de soins en l'adaptant aux besoins réels, s'il faut responsabiliser les prestataires et les bénéficiaires de la protection sociale, il faut aussi lutter contre les dépenses inutiles, les gaspillages ainsi que les abus nés d'une immigration mal maîtrisée. (*Exclamations sur les bancs du groupe communiste.*)

Ainsi, si la polygamie est bien interdite par la loi française, combien de familles d'origine étrangère vivent aujourd'hui dans notre pays en perpétuant cette tradition et parviennent, par un détournement de la législation, à se procurer des avantages considérables en termes de prestations familiales ?

Dans leur grande majorité, les Français attendent que nous assumions nos responsabilités pour que notre système de protection sociale ne constitue pas, je dirai en constitue plus pour certains, une véritable incitation à l'immigration.

Permettez-moi d'insister, par exemple, sur la difficulté qu'ont les élus locaux à vérifier toutes les dérives en matière de versement des prestations sociales aux travailleurs étrangers. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Bien entendu, il n'est pas question de remettre en cause le principe républicain selon lequel tout travailleur, quelle que soit sa nationalité, perçoit tous les avantages de la sécurité sociale à la condition qu'il cotise. Toutefois, force est de constater que de nombreux abus sont relevés et qu'il est devenu impératif d'y remédier, et ce dans le souci de rétablir la justice sociale et de préserver notre système d'attribution des prestations sociales.

Monsieur le ministre, permettez-moi de vous faire une proposition simple mais concrète : dans le contexte actuel d'économies, ne pourrait-on pas, pour lutter contre certains abus, créer une véritable carte de sécurité sociale infalsifiable, avec la photo de l'assuré, sur le modèle de la carte d'identité infalsifiable ? Je suis persuadé qu'une telle mesure permettrait de réaliser des économies dans certains hôpitaux.

Jusqu'en 1978, le droit aux principales prestations familiales était subordonné, sauf exception, à l'exercice d'une activité professionnelle, condition supprimée à compter du 1^{er} janvier 1978 sous réserve de conditions de ressources. Pour les futurs arrivants, ne pourrait-on lier de nouvelles prestations et activité professionnelle, afin de ne pas laisser les familles immigrées ou candidates à l'immigration ?

gration s'installer dans des conditions de vie d'assistantat ne leur permettant pas de trouver les moyens nécessaires à un plein épanouissement économique et social ?

De même, ne pourrait-on pas subordonner l'octroi des prestations familiales au respect de la loi française et des valeurs républicaines par l'ensemble des familles d'immigrés, des parents aux enfants ? Monsieur le ministre, la polygamie ne fait toujours pas partie des traditions républicaines. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Si l'attribution des aides sociales est soumise à la régularité de résidence et de séjour des étrangers, il est indispensable d'installer les garde-fous nécessaires à la prévention de tous les abus.

En conclusion, je forme le vœu que les décisions qui suivront ce débat prennent en compte cette situation insuffisamment évoquée et, surtout, que notre volonté de réformer la protection sociale s'attache en priorité à maîtriser les dépenses sociales plutôt que de continuer à « remplir un tonneau percé » par la création de prélèvements supplémentaires que nos concitoyens ne sont plus en mesure de supporter et qui pèseraient lourdement sur notre capacité à poursuivre le redressement économique de la France.

Enfin, l'élu local que je suis ne peut s'empêcher d'aborder devant vous très rapidement la question de la prestation autonomie pour les personnes âgées dépendantes.

M. le président. Monsieur le député, vous avez dépassé votre temps de parole ! Je vous accorde deux phrases !

M. Thierry Mariani. Si la mise en place de la prestation autonomie pour les personnes âgées dépendantes reprend une promesse de la campagne présidentielle et si son principe apparaît louable, peut-être convient-il de s'interroger sur l'opportunité de son entrée en application quasi immédiate.

Oui à la prestation autonomie, mais quand notre système sera à nouveau assaini et aura retrouvé son équilibre ! (*Applaudissements sur divers bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur divers bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à Mme Nicole Catala.

Mme Nicole Catala. Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mesdames et messieurs les députés, la sécurité sociale a cinquante ans et, cet âge venu, elle traverse la crise la plus profonde et la plus grave de son histoire, une crise qui pourrait même provoquer son effondrement. Or elle est, chacun de nous le sait, une pièce maîtresse du pacte républicain. C'est grâce à elle que nos concitoyens se sentent partie prenante d'une société solidaire donnant sa place à chacun, même à ceux qui, en raison de l'âge, d'un handicap ou de difficultés professionnelles, ne parviennent pas à tirer un revenu d'une activité professionnelle.

Pourquoi cette crise et comment y porter remède ? Ce sont les deux questions que nous devons nous poser aujourd'hui.

La crise de la sécurité sociale n'est pas toute récente. Elle a commencé au milieu des années 70 au moment où s'achevait la période des Trente Glorieuses. En effet, pendant cette période faste, la sécurité sociale a vécu, si je puis dire, en symbiose avec son environnement économique et social. Avec un taux moyen de croissance de 5 p. 100 par an en francs constants, l'économie pouvait alors à la fois financer une hausse du pouvoir d'achat des

salaires directs des Français et un accroissement du pouvoir d'achat des salaires indirects, c'est-à-dire des revenus des prestations sociales. En fait, durant cette période faste, notre économie a contribué simultanément à l'élévation du niveau de vie, tout en finançant par des prélèvements croissants une protection sociale alors adaptée aux besoins de notre société.

La sécurité sociale, dont le général de Gaulle a posé les fondements en 1945, a ainsi pu faire face avec succès aux défis sociaux de l'après-Seconde Guerre mondiale et jusque dans les années 75.

Mais avec le premier choc pétrolier, cette symbiose entre la sécurité sociale et son environnement s'est dégradée, s'est fissurée. Notre système de protection sociale est, de ce fait, confronté à un double défi : celui de son financement et celui de son efficacité, c'est-à-dire de son adaptation aux besoins sociaux d'aujourd'hui.

Le premier défi auquel est confrontée la sécurité sociale tient au fait que le taux de croissance de l'économie s'établit sur une longue période à environ 2 p. 100 par an en moyenne. Il est certes positif – ce dont nous devons nous réjouir – mais il ne permet plus de financer simultanément la hausse du pouvoir d'achat des revenus directs et celle des prélèvements obligatoires nécessaire pour alimenter notre système de protection sociale dont les dépenses s'élèvent plus vite que le PIB. A législation constante, le financement de la sécurité sociale nécessite une part croissante du PIB, ce qui ne peut se faire qu'au détriment de l'augmentation des revenus directs et que par une hausse des prélèvements obligatoires totaux. Or ceux-ci ont atteint, chacun le sait, des sommets : environ 45 p. 100 du PIB ! Ils étouffent la croissance et asphyxient l'emploi. Nous ne pouvons pas envisager sans quelques soucis de les voir augmenter.

Le deuxième défi auquel est confrontée la sécurité sociale est celui de son efficacité, c'est-à-dire de son aptitude à remplir sa mission face aux besoins nouveaux de cette société de la fin du siècle. Ces besoins sont multiples et tiennent notamment à l'augmentation croissante du nombre des personnes dépendantes, à un certain déclin démographique, à l'apparition de maladies endémiques comme le sida, aux problèmes liés à l'exclusion et à l'accueil des jeunes.

Ces deux défis sont à l'origine de cette crise profonde que traverse la sécurité sociale. Que faire ?

Monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, trois dossiers sont ouverts devant vous : l'un concerne le passé, l'autre le présent, le troisième l'avenir de la sécurité sociale.

Le passé, c'est le financement du déficit de 120 milliards de francs afférent aux années 1994 et 1995 qui s'ajoute au déficit de 110 milliards de francs des années précédentes. Il faut trouver une solution pour combler cette dette de la sécurité sociale, qui vient s'ajouter à celle de l'Etat, qui n'est pas plus honteuse que cette dernière et qui ne me semble pas appeler un remboursement à marche forcée. Il n'y a pas de raison de vouloir aller plus vite pour réduire l'endettement de la sécurité sociale que pour diminuer l'endettement de l'Etat. Je tiens à rappeler ici que notre dette, au sens du traité de Maastricht, c'est-à-dire y compris les déficits sociaux, est inférieure à celle de l'Allemagne. J'ajoute qu'une augmentation trop sensible des prélèvements sur les revenus peut avoir un effet dépressif sur la consommation.

En ce qui concerne le présent – c'est le deuxième dossier – vous avez à faire face à un déficit de 60 milliards de francs pour 1996, à un déficit qui s'annonce équi-

valent pour 1977, compte non tenu des problèmes posés par la dégradation des comptes des régimes spéciaux de retraite. Il faut donc que tout le monde soit mis à contribution, dans un souci d'équité – souci que vous avez déjà exprimé, monsieur le ministre, et auquel j'adhère totalement. De façon plus provocante, je dirai qu'il faut faire mal un peu à tout le monde, en particulier à ceux qui peuvent le supporter, mais surtout qu'il convient de n'oublier personne, dans quelque catégorie que ce soit.

Des mesures à court terme s'imposent. Toutefois, comme elles seront inévitablement brutales, elles seront, comme le disait l'un des experts entendus par la mission d'information sur la sécurité sociale, « inévitablement inintelligentes ». Et c'est certainement sur les mesures à moyen et à long terme que nous devons demain porter notre attention.

Le troisième dossier que vous avez devant vous est celui des réformes structurelles. Je concentrerai mon propos sur l'assurance-maladie car son déficit est le plus préoccupant, car nos concitoyens sont très sensibles à tout ce qui touche à la santé et car le problème est difficile, comme nous le savons tous.

Personne n'est d'accord sur rien, pas même sur l'existence du déficit et son montant. Dans ce domaine, je pense que le problème crucial est celui de l'efficacité de notre système de soins. En effet, les dépenses de santé, dont l'assurance maladie finance les quatre cinquièmes, ont non seulement un aspect social important, mais constituent aussi le chiffre d'affaires consolidé de toutes les entreprises et de tous les acteurs de la branche santé.

Alors que toutes les activités économiques sont soumises à une contrainte d'efficacité par le marché, ce n'est pas le cas en matière de biens et de services médicaux, pour lesquels on peut dire, *grosso modo*, que le marché est inopérant, notamment en raison de l'existence socialement justifiée, mais économiquement perturbatrice, de l'assurance maladie. A défaut du marché, cette contrainte d'efficacité ne peut résulter que de l'action de l'Etat. Or, en France à l'inverse de nos voisins européens, l'action de la puissance publique manque d'efficacité, ce qui se traduit par le fait que nous sommes le troisième pays au monde pour nos dépenses de santé, que nos résultats sanitaires sont des plus moyens, que notre système sanitaire cumule des dysfonctionnements dont le scandale du sang contaminé n'est que le plus malheureux exemple, que notre taux de prise en charge collective diminue régulièrement, accroissant les inégalités et laissant les exclus confrontés à des difficultés grandissantes pour accéder aux soins.

Pourquoi un tel manque d'efficacité ? Le Livre blanc sur le système de santé et d'assurance maladie en a analysé les causes avec pertinence. Il n'est peut-être pas indispensable de les relever à nouveau une à une, mais je voudrais souligner que la résultante des intérêts de tous en ce domaine concourt à la hausse de la dépense et au manque d'efficacité de notre système médical. Notre excellent collègue Jean-Pierre Delalande, qui, dans son rapport de l'an dernier, avait comparé nos dépenses médicales à celles de nos voisins européens, avait établi que si nous ramenions nos dépenses de santé en pourcentage du PIB au niveau de celles de l'Allemagne, nous économiserions 50 milliards, et qui si nous faisons comme la Belgique ou le Danemark, l'économie atteindrait respectivement 94 et 175 milliards de francs. Ces calculs simples, voire simplistes, me paraissent justifier une réforme structurelle dans ce secteur.

Une telle réforme doit commencer par la clarification et se poursuivre par une détermination précise des compétences de chacun : qui fait quoi pour accroître l'efficacité de notre système sanitaire, suivant quelle logique, avec quels instruments ?

Il faut définir une politique de santé globale qui donne sa part à la prévention et reconnaître au système d'assurance maladie, s'il veut bien assumer cette responsabilité, une compétence de gestionnaire, mais dans les limites fixées par un cahier des charges. Si le système ne voulait pas assumer cette responsabilité ou s'y dérobaient, l'Etat devrait se substituer aux gestionnaires défaillants.

Il convient aussi d'agir sur l'offre de soins, d'améliorer le fonctionnement du système sanitaire, de favoriser le décloisonnement et de développer les techniques d'évaluation encore balbutiantes chez nous. Toutes ces orientations nécessitent une franche collaboration du corps médical. Nous devons lui adresser un message fort, expression d'une volonté politique nette, mais ouverte au dialogue et constante dans sa détermination.

Tels sont, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, les principes qui me paraissent devoir inspirer une réforme des structures de l'assurance-maladie, aussi nécessaire que les mesures d'urgence que j'évoquais au début de mon propos.

Cette réforme demande du courage et de la volonté car ces sujets sont complexes et sensibles. Nous savons que vous n'en manquez pas, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, et nous les aurons avec vous. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales. Merci !

M. le président. La parole est à M. Pierre Albertini.

M. Pierre Albertini. Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, comment, sur un sujet aussi grave, délivrer un message dans un temps aussi court ? Aussi, plutôt que de reproduire un panorama général sur les mérites de la sécurité sociale, qui ne sont plus à démontrer, je vais concentrer mon propos sur certains aspects du système de santé en m'appuyant sur les contacts que j'ai eus avec ses acteurs, mais aussi avec ses usagers – c'est-à-dire les malades que l'on oublie un peu trop souvent dans ce débat – et sur l'observation de la situation sanitaire fort préoccupante de la Haute-Normandie.

Les Français sont, je crois, prêts à faire des sacrifices, à condition qu'on leur présente une réforme en profondeur, compréhensible et la plus équitable possible.

Disant cela, je ne fais que répéter des propos assez largement répandus. Toute la question est de savoir comment mettre en pratique ces souhaits. On peut se fonder sur quelques grands principes auxquels la communauté médicale adhère assez largement : le libre choix du médecin par le malade, une certaine liberté de prescription et la complémentarité entre l'hôpital public et la médecine libérale.

Dans cette affaire, il serait tout à fait désolant de désigner un ou des boucs émissaires. Nous sommes tous responsables de la situation difficile, préoccupante, dans laquelle se trouve aujourd'hui la protection sociale en générale, et la santé en particulier. Cette responsabilité est collective ; elle incombe en partie aux médecins, en partie aux malades, en partie aux partenaires sociaux et en partie au pouvoir politique qui, depuis dix ou quinze ans, n'a

pas joué complètement son office. Je me rappelle les paroles définitives que prononçait M. Rocard lorsqu'il annonçait la création de la contribution sociale généralisée ; une certaine prudence et une certaine humilité s'imposent en ce domaine.

M. Jacques Barrot, *ministre du travail et des affaires sociales*. Très bien !

M. Pierre Albertini. C'est donc un projet partagé qu'il nous faut essayer de mettre en œuvre. S'agissant du système de santé, nous devons avoir trois grandes orientations.

La première est de faire évoluer la gestion des caisses par les partenaires sociaux. Les Français sont dans l'ensemble attachés à ce principe, mais sa mise en œuvre souffre aujourd'hui d'un déficit démocratique et d'une confusion des rôles.

Il faudrait d'abord organiser des élections à intervalles réguliers, en second lieu ouvrir les conseils d'administration à d'autres organisations représentatives, enfin donner plus d'autonomie, plus de responsabilité aux gestionnaires, dans le respect des grandes orientations qui, bien entendu relèvent du pouvoir politique.

Deuxième orientation : la modernisation de l'hôpital. Là aussi, je crois qu'il faut substituer au budget global un contrat d'objectifs, avec de véritables incitations financières et un redéploiement des moyens sur l'ensemble du territoire national. Il importe aussi de faire fonctionner l'hôpital en réseau. La notion la plus compatible avec le réseau est celle de secteur, de bassin sanitaire ; peu importe le terme, l'essentiel est de se mettre d'accord sur la complémentarité qui doit être mise en œuvre.

Dans ce domaine, les économies à réaliser sont assez nombreuses. On ne peut pas les chiffrer arbitrairement, c'est un exercice stérile, mais il faut s'inscrire dans la recherche patiente, responsable, d'une gestion optimale de l'hôpital public.

Je ne peux pas m'empêcher d'évoquer, à ce propos, la présidence désuète et anachronique des conseils d'administration des hôpitaux par les maires.

M. René Couanau. Absolument !

M. Pierre Albertini. Je le dis là aussi avec beaucoup d'humilité. A-t-on songé à demander au maire de présider le conseil d'administration du collège, du lycée ou de l'université installés sur le territoire de sa commune ? A l'évidence, non. S'il est normal que le maire participe au conseil d'administration de l'hôpital, qu'il préside à ses destinées me semble une règle dépassée.

M. Yves Fréville. Ce n'est pas certain !

M. Pierre Albertini. Troisième orientation : la maîtrise médicalisée ; celle-ci doit partir des besoins de santé et chercher le meilleur équilibre entre le service rendu et son coût, car nous devons mettre ces deux notions en parallèle. Une assez large convergence de vue s'est manifestée sur ce point et les outils évoqués tant par vous-même, monsieur le ministre, que par les orateurs devraient permettre de rallier assez largement la communauté médicale. Je pense aux références médicales opposables, au codage des actes, à l'informatisation progressive des cabinets et – surtout – à la formation continue des médecins.

Il est bon, aussi, de poser patiemment la question du mode de rémunération des médecins, notamment pour les pathologies longues. Nous devons avoir un débat fructueux, serein et calme sur ce point, de même que sur la question de la liberté d'installation des médecins et d'une répartition plus juste sur l'ensemble du territoire national.

Je conclurai sur la nécessité d'améliorer la qualité de l'administration sanitaire et sociale.

M. le ministre du travail et des affaires sociales. Très juste !

M. Pierre Albertini. Si l'on veut que le système fonctionne mieux – et je crois que c'est l'objectif de tous – il faut que, en ce qui concerne aussi bien l'expertise que l'évaluation, le contrôle et la prospective, l'administration sanitaire et sociale ait les moyens de sa politique.

En un mot, monsieur le ministre, vous nous trouverez toujours à vos côtés, sur le chemin d'une plus grande solidarité et d'une responsabilité mieux partagée. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-Michel Dubernard.

M. Jean-Michel Dubernard. Monsieur le ministre, mon intervention portera sur l'hospitalisation, mais je vous ferai d'abord part du sentiment de la plupart des membres du groupe auquel j'appartiens.

S'il en était besoin, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, vous pourriez trouver dans le présent débat et dans les comptes rendus de la mission d'information parlementaire qui l'a précédé la force de lancer une véritable réforme des structures de notre système de protection sociale. Nous avons observé des convergences, des lignes de force acceptables par tous. Il y a là la base d'un consensus que ne modifieront pas les arguties politiques venant d'ici ou là, ainsi que les réticences de certains syndicats, peu nombreuses et déjà connues, ou l'effet de corporatismes multiples.

Les Français attendent une vraie réforme. C'est pourquoi il faut agir avec efficacité et rapidité, c'est-à-dire vite et bien. Telle est la méthode à suivre pour mettre en œuvre la réforme.

J'en viens à l'hospitalisation. Celle-ci, qu'elle soit publique ou privée, nous touche tous, directement ou indirectement, à la fois comme usagers et comme financeurs.

J'exprimerai quelques idées simples, issues de mon expérience de médecin fréquentant l'hôpital depuis trente-cinq ans et de député au contact de la population et qui a participé depuis dix ans à toute une série de débats sur ce thème dans cet hémicycle, en particulier lors de la présentation des lois hospitalières de 1987 et 1991. Cette expérience a été enrichie par les auditions de quelque trois cents personnes par le haut conseil de la réforme hospitalière et par celles auxquelles a procédé la mission parlementaire ; j'ai obtenu à cette occasion des réponses coordonnées et complémentaires aux questions systématiques précises que j'avais posées à nos interlocuteurs.

En quelques années, une inquiétude est née puis a grandi dans l'esprit de nos concitoyens. Elle concerne, d'une part, la qualité des soins dispensés dans les hôpitaux publics et privés et, d'autre part, leur coût très élevé.

La qualité des soins est difficile à apprécier. Les Français ne savent pas quelle valeur accorder à notre mauvais classement par rapport aux autres pays développés dans les domaines de la mortalité périnatale, largement citée dans ce débat, ou de la morbidité masculine. Ils restent perplexes quand on évoque certaines inégalités, comme la longévité en fonction de la classe sociale et du type d'activité professionnelle ou les inégalités d'accès aux soins

selon les régions. Les articles de presse, souvent peu complaisants, qui décrivent presque quotidiennement des accidents médicaux les choquent d'autant plus qu'ils contrastent avec les « prouesses techniques » décrites à d'autres pages. Ils jugent sur place quand ils se rendent à l'hôpital ou à la clinique et lorsqu'ils franchissent le seuil d'un service d'urgence, ce qu'une personne sur huit fait chaque année.

Les Français prennent progressivement conscience de l'importance des dépenses de santé. On les sent de plus en plus responsabilisés, même si les sommes en jeu sont d'une telle ampleur qu'ils les imaginent mal. Nous avons à cet égard un devoir d'information et d'explication.

M. le ministre du travail et des affaires sociales. Exact !

M. Jean-Michel Dubernard. Si je dis aux Lyonnais que le déficit cumulé de la sécurité sociale atteindra 230 milliards à la fin de l'année, ils ne comprennent pas aussi bien que si je leur explique qu'il représente soixante-quinze fois le budget de la ville de Lyon.

M. le ministre du travail et des affaires sociales. Tout à fait !

M. Jean-Michel Dubernard. Quand on précise que l'hospitalisation publique et privée représente 50 p. 100 ou presque des dépenses de santé, il faut aussi signaler que ces 350 milliards dépensés chaque année par nos hôpitaux et nos cliniques dépassent le premier budget de l'Etat, celui de l'éducation nationale, toutes dépenses comprises.

Ces constatations faites, viennent immédiatement les interrogations : « Pourquoi l'hospitalisation coûte-t-elle si cher ? Ne dépensons-nous pas trop ? Comment sont dépensées de telles sommes ? Ne gaspillons-nous pas ? On énumère alors, en vrac et de façon plus ou moins argumentée, les examens biologiques ou radiologiques trop fréquents, la consommation exagérée de médicaments, les interventions inutiles, le coût des prothèses, les équipements sous-utilisés, les hospitalisations prolongées, les hôpitaux « électoraux », la concurrence des services hospitaliers ou des hôpitaux entre eux, des cliniques entre elles, ou de l'hôpital et de la clinique, en particulier dans les petites villes où coexistent les deux structures.

L'impression que l'on pourrait dépenser moins, dans le public comme dans le privé, prévaut, d'autant que certains connaissent la différence entre le budget global de l'hôpital public, source d'immobilisme et de diminution de la qualité des soins, et le paiement à l'acte et à la journée du privé, à l'origine d'une dynamique inflationniste régulée par la mise en place d'objectifs nationaux quantifiés.

Se pose alors la véritable question, la question clé selon moi : comment deux systèmes d'hospitalisation dépensant de telles sommes pour soigner globalement le même type de malades, deux systèmes financés par la même source – les cotisations sociales, c'est-à-dire la poche des Français – peuvent-ils relever de deux modes de financement aussi différents ? Autrement dit, ne faut-il pas harmoniser les modes de financement de l'hospitalisation publique et privée pour parvenir à plus de transparence, d'égalité, d'efficacité sanitaire et économique ?

La réponse de toutes les personnes entendues par la mission parlementaire a toujours été « oui », et vous-même, monsieur le ministre, vous êtes exprimé de façon positive à ce sujet.

Encore faut-il préciser ce que signifie « harmonisation ». Je le ferai succinctement, en m'appuyant sur les propositions recueillies au cours des auditions. Et vous verrez comment, à partir de mesures simples, faciles à transcrire dans un texte court, s'enchaînent les éléments d'une réforme en profondeur de notre système d'hospitalisation s'intégrant parfaitement à votre vaste projet de réforme de la protection sociale.

Que faut-il financer ? L'activité réelle, et non la structure. Les activités réelles relèvent des missions de l'hospitalisation et la première étape consiste à redéfinir celles-ci : les missions de soins concernent les soins courants, de haute technicité et d'urgence ; la mission sociale ne doit pas être oubliée ; il y a en troisième lieu la mission de formation des professions de santé ; il y a enfin la mission de recherche, la mission de prévention et d'éducation sanitaire.

Cette réflexion doit reposer sur un cahier des charges propre à chaque mission, et non sur la nature juridique de la personne morale.

Comment apprécier l'aptitude à remplir une mission d'un service, d'un groupe de services, d'un établissement ou de structures pouvant relever d'ailleurs d'une coopération public-privé ? En mettant en place un système d'accréditation délivrée par un organisme national indépendant. L'accréditation signifie pour chaque mission l'habilitation des hommes, l'homologation du plateau technique, l'autorisation de mettre en œuvre la mission. A titre d'exemple, une équipe formée à la transplantation, travaillant dans un hôpital ou dans une clinique ayant un plateau technique de qualité, pourrait ne pas être autorisée à faire des greffes à cause de la présence d'autres structures de qualité répondant aux besoins de la population.

Comment mesurer le niveau d'activité ? L'activité de soins est la plus difficile à apprécier.

M. le ministre du travail et des affaires sociales. Absolument !

M. Jean-Michel Dubernard. Les expériences françaises représentent des bases utiles telle celle, très localisée, de la mutualité au centre médico-chirurgical de Choisy, ou celle, plus vaste, associant public et privé dans la région Languedoc-Roussillon, ou encore celle, plus récente, de la CNAM, qui permet de comparer les services à l'échelle nationale. Les outils de mesure existent, ne les intellectualisons pas trop et ne cherchons surtout pas à ouvrir de nouveaux chantiers en ce domaine. La recherche de l'idéal rejoint ici la quête du Graal.

M. le ministre du travail et des affaires sociales. Très bien !

M. Jean-Michel Dubernard. Des outils existent. Ils sont sophistiqués, comme les PMSI, les programmes de médicalisation du système informatique, chef-d'œuvre de philosophie technocratique.

M. le ministre du travail et des affaires sociales. Impeccable !

M. Jean-Michel Dubernard. Ils peuvent être plus rustiques, comme les points ISA. Le coût par pathologie est adapté à la plupart des actes médicaux et il existe d'autres instruments de mesure. Il suffit de se pencher sur ce qui se fait dans d'autres pays, en particulier aux Etats-Unis depuis plus de vingt-cinq ans.

Comment financer les activités mesurées d'une équipe accréditée ? La réponse est simple et elle a été formulée à plusieurs reprises pendant le débat : par des contrats

d'objectifs et de moyens pluriannuels. Cette contractualisation pourrait se réaliser en deux étapes afin que tous les acteurs de l'hôpital soient associés : d'abord entre le service ou les regroupements de services et la direction de l'établissement, puis entre l'établissement et les deux autres partenaires indispensables que sont l'Etat et l'assurance maladie.

A quel niveau opérationnel doit se situer le contrat ? Le niveau régional est recommandé par tous ceux que nous avons entendus. L'Etat déconcentré en DRASS et les caisses régionales d'assurance maladie paraissent devoir représenter les principaux codécideurs au sein d'un comité exécutif régional placé sous l'autorité du préfet de région. Les professions de santé, privées et publiques, l'administration hospitalière, les usagers et les autres partenaires pourraient se réunir au sein d'une instance régionale de santé consultative chargée d'établir la programmation régionale de santé en tenant compte de la nécessaire sauvegarde de l'emploi et de la politique d'aménagement du territoire. Cette instance remplacerait les CROSS et les conférences sanitaires de secteur.

Quel rôle accorder au Parlement ? La quasi-totalité des personnes consultées pense qu'il doit intervenir. La représentation nationale ne peut, à l'évidence, rester à l'écart d'un budget bien supérieur à celui de l'Etat. Son rôle serait de définir le cadre général de la politique de santé ainsi que les grandes orientations, et de fixer l'enveloppe des prestations sociales.

La Caisse nationale d'assurance maladie interviendrait par sa connaissance du milieu, et en mettant à la disposition de la réalisation de cette politique son système d'information.

Quelle place reste-t-il au ministère ? La principale : il lui revient de préparer, de faire exécuter et d'évaluer la politique de santé. D'assurer le suivi des objectifs prioritaires fixés par le Parlement, de préserver l'égalité entre les régions. De se charger de tout ce qui ne peut pas être réalisé à leur niveau selon le principe de subsidiarité et selon les principes définis par le Premier ministre dans sa circulaire de juillet dernier sur la réforme de l'Etat.

Voilà, monsieur le ministre, les mots clés qui, à partir de l'harmonisation des modes de financement de l'hospitalisation publique et privée, permettent de décliner les notions de « définition de missions », d'« accréditation », de « contractualisation », d'« évaluation » et de « régionalisation ». Il n'y a pas d'opposition entre qualité des soins et maîtrise des dépenses. Il n'y a pas d'antagonisme entre maîtrise des dépenses, emploi et aménagement du territoire. Vos efforts dans les mois à venir permettront de gagner la confiance de nos concitoyens et celle de nos partenaires européens. Il suffit d'avoir la volonté politique. C'est votre volonté, c'est aussi celle du Premier ministre et du Président de la République, qui nous a recommandé de « dépenser mieux ». Mais n'oublions pas que, face à une situation aussi complexe, la population attend de nous une réforme juste et simple, gage de sa lisibilité et donc de son acceptation. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-Paul Virapoullé.

M. Jean-Paul Virapoullé. Monsieur le président, monsieur le ministre, je n'ai ni le talent ni la connaissance du professeur Dubernard pour faire un exposé aussi complet que lui, et poser des repères aussi pertinents pour l'avenir de la protection sociale en France.

Mais je suis député depuis dix ans et, comme tous mes collègues, je suis à l'écoute de mes concitoyens. Or depuis dix ans on me dit : « Virapoullé, il faut défendre le franc fort, réduire le déficit budgétaire et rétablir l'équilibre des comptes sociaux ». Et, comme je suis un bon élève, je fais ce qu'on me dit ! Mais le franc est attaqué, les comptes sociaux sont en déséquilibre et le budget est en déficit !

M. le ministre du travail et des affaires sociales. Ce n'est pas votre faute ! (*Sourires.*)

M. Jean-Paul Virapoullé. Je constate que le résultat n'est pas bon et je me dis qu'il doit y avoir une faille dans le raisonnement. J'en ai même trouvé deux, que beaucoup d'orateurs ont soulignées et qu'il convient de rappeler.

Le Premier ministre a proposé hier un grand débat sur la société française face à elle-même et face au monde. Mais comment débattre quand on est sous le contrôle monétaire du gouverneur de la Banque de France, lui-même gardé à vue par la Bundesbank ?

On ne peut pas engager un débat si, avant même de le commencer, on se trouve ligoté par des contraintes monétaires. Si, depuis dix ans, on pratique la même politique mais qu'on aboutit à des déficits, il va falloir chercher ailleurs une vérité qui doit bien exister. Cette vérité, c'est que la sécurité sociale se porte bien lorsque la croissance économique se porte bien, la sécurité sociale étant la résultante de la justice sociale et de la croissance économique.

M. Maxime Gremetz. Très juste !

M. René Couanau. Eh oui !

M. le ministre du travail et des affaires sociales. Ce n'est pas aussi simple !

M. Jean-Paul Virapoullé. A partir de là, je me dis, monsieur le ministre, sans épouser la thèse du laxisme budgétaire – vous savez bien que je ne suis pas homme à défendre une thèse aussi absurde – que, si l'on ne peut pas avoir de l'oxygène tout de suite et que l'on continue d'avoir les yeux rivés sur 1999 comme si l'avenir de la France commençait aujourd'hui et s'arrêtait cette année-là, donnons au franc sa vraie valeur pour que l'économie retrouve une prospérité, tout en maintenant les équilibres budgétaires ! (*« Très bien ! » sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Pendant la campagne électorale, avant que nous ne revenions siéger, nous étions pleins d'idées pour développer l'activité.

Monsieur Barrot, vous êtes le ministre des affaires sociales et du travail. Constatez avec nous qu'il y a 32 milliards de crédits pour le RMI, plus de 100 milliards pour les ASSEDIC, et posons-nous ensemble la question de savoir si l'on ne pourrait pas plutôt remettre au travail tous ces gens qui, dans les banlieues, se révoltent à cause de la fracture sociale. Ils retrouveraient la voie d'un travail subventionné – je n'ai pas peur du mot. Il faut aider le travail là où le travail compétitif n'est pas possible, pour éviter la fracture sociale et relancer l'activité économique. Sinon, l'arbitrage entre le capital et le travail se fera en faveur du second et, comme le capital est fluide, il ira s'investir ailleurs, ce qui détruira le travail chez nous et aggravera le phénomène de l'exclusion.

Moralité, mesdames, messieurs – mais vous l'avez tous compris – je ne suis pas un adepte de la pensée unique, parce qu'elle est une absurdité. (*Sourires.*) Vous avez

compris que je crois au génie de la France, à la capacité des députés de ne pas se faire imposer par quelque technocratie ou quelque ministère que ce soient telle politique plutôt que telle autre. Nous avons été élus pour prendre des risques et, si nous ne les prenions pas, nous serions sanctionnés par nos électeurs.

M. Pierre Albertini. Utile rappel !

M. Jean-Paul Virapoullé. En fait, monsieur le ministre, j'en ai assez d'écouter depuis dix ans les mêmes conseils qui nous ont conduits à la situation catastrophique que nous connaissons !

Mme Martine David. Il n'y a plus qu'à dévaluer !

M. Jean-Paul Virapoullé. Etes-vous prêt à mettre en place une nouvelle politique ? Etes-vous prêt à instaurer un revenu minimum d'activité ? Ce revenu se substituerait au RMI et permettrait aux personnes en situation de désespérance de garder une partie de leurs indemnités, de bénéficier d'une exonération de charges sociales et d'être rémunérées au moins au SMIC.

M. René Couanau. Très bien !

M. Jean-Paul Virapoullé. Ce travail aidé leur permettrait de retrouver la voie de la dignité. Concernant les ASSEDIC, doit-on continuer d'écouter de grands théoriciens économiques qui eux vivent bien, contrairement aux jeunes des quartiers difficiles ?

Ne pourrait-on utiliser une partie des crédits, grâce à une convention passée entre patrons et ouvriers ? On commence à le faire, mais on devrait généraliser cette pratique et assouplir les mécanismes. Cela permettrait à des gens de travailler, les patrons cotisant simplement pour les accidents de travail et les retraites, ce qui apporterait un peu de crédits aux caisses de sécurité sociale, remettrait des gens en activité, produirait de la valeur ajoutée et rétablirait une économie plus prospère.

Voilà, monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers amis, ce que je voulais vous dire.

Pour gagner la bataille de la sécurité sociale, il faut gagner celle du développement économique !

Le professeur Dubernard et bien d'autres ont su, avec un talent que je n'ai pas, exposer la méthode pour une gestion contractuelle et une gestion responsable de la sécurité sociale. L'une ne va pas sans l'autre. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-Claude Lemoine.

M. Jean-Claude Lemoine. Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, mon intervention se limitera à la seule branche santé.

Mais je remercierai d'abord le Gouvernement pour avoir pris la responsabilité d'organiser un tel débat et de rompre avec les comportements antérieurs qui consistaient à s'attaquer aux déficits en augmentant les cotisations et en diminuant le montant des prestations versées.

Ces comportements nous ont conduits à la situation dramatique que nous connaissons aujourd'hui, avec un taux de cotisations insupportable, qu'on ne peut plus augmenter, et un niveau de protection inférieur à celui qui existe dans de nombreux pays et qu'on ne peut plus réduire, ainsi que cela a déjà été dit.

Je regrette cependant que le débat se soit uniquement engagé sur des chiffres livrés sans aucune explication, sans aucun commentaire. Cette présentation tronquée risque de cacher les vraies causes du déficit qui nous préoccupe et de désigner de faux responsables.

Par exemple, les 64 milliards de francs de déficit en 1995 de la branche santé laissent croire que le système est inadapté, alors qu'un million de cotisants supplémentaires, c'est-à-dire un million de chômeurs en moins, réduiraient presque à néant le déficit et que la sécurité sociale supporte des charges indues énormes.

M. Maxime Gremetz. C'est vrai !

M. Jean-Claude Lemoine. En 1993, M. Mallet, directeur de la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés les évaluait à 67 milliards de francs. Il n'a pas été contredit et devait savoir ce qu'il disait. Cela prouve que le système est inadapté.

Autre exemple : on annonce une augmentation des dépenses de médecine ambulatoire de plus de 6 p. 100 au lieu des 2 ou 3 p. 100 prévus. Une telle présentation laisse croire que les bénéficiaires et les prescripteurs ont terriblement exagéré alors qu'il faudrait préciser que cette augmentation est due à celle des honoraires décidée par le Gouvernement quelque temps avant l'élection présidentielle et, surtout, au transfert important des soins de l'hôpital vers la médecine de ville.

En effet, un malade opéré de la vésicule sort de l'hôpital au bout de quarante-huit heures. Or, à l'évidence, un tel opéré a encore besoin de soins médicaux pendant plusieurs jours.

Ces deux exemples sont suffisants pour expliquer les 6 p. 100 d'augmentation. Les dépenses en médecine ambulatoire n'ont donc pas augmenté en 1995. N'accablons pas ceux qui ont été raisonnables ! C'est d'ailleurs le cas de la majorité des acteurs de la santé.

On avance également un nombre de médecins excessif, qui serait à l'origine de l'inflation des dépenses, alors que le nombre des médecins en France se situe dans la moyenne des pays équivalents. Certes, le pourcentage des spécialistes est chez nous beaucoup plus important, mais c'est la formation médicale qui en est responsable.

Faisons attention à la présentation des problèmes si l'on veut trouver les bonnes solutions et les faire accepter par tous ! De toute façon, les problèmes existent et il nous faut trouver des solutions qui prennent en compte certains principes et engendrer des économies importantes sans atteindre la qualité des soins, sans provoquer de surcoût ni pour l'Etat, ni pour le contribuable, ni pour le bénéficiaire.

Monsieur le ministre, les solutions que vous adopterez devront tenir compte de trois principes, que la majorité a toujours défendus et auxquels nous sommes très attachés.

Premier principe : le libre choix du praticien pour le patient. Ce principe exclut toute limitation et toute fixation de quota d'actes. Nous devrions revenir sur les décisions antérieures imposées aux infirmiers et aux kinésithérapeutes, décisions d'autant plus anormales que ni les uns ni les autres ne sont prescripteurs : ils sont exécutants.

Deuxième principe : la liberté de prescription et l'indépendance professionnelle du médecin. En effet, comment accepter une limitation de prescription pour des raisons d'espérance de vie du bénéficiaire, par exemple ? Il est stupide de soutenir que la santé doit être rationnée.

Dernier principe, enfin : le paiement direct à l'acte. Tout autre système est plus onéreux pour la collectivité, ce qui impose de revoir le système du tiers payant et ce qui exclut toute médecine par capitation.

Ces principes, nous les avons énoncés en 1993 et respectés en 1995.

Je m'attacherai maintenant à énoncer brièvement une série d'économies qui sont à mes yeux réalisables.

Tout d'abord, la sécurité sociale est fondée sur un principe de solidarité. La collectivité n'a donc pas à prendre en compte un certain nombre de risques volontaires et choisis qui devraient être couverts par des assurances obligatoires – je pense notamment à tous les sports de montagne.

Pour d'autres risques, la définition sera plus complexe. Il en sera ainsi du tabagisme et de l'alcoolisme. Il paraît cependant possible d'instaurer une vignette sur le tabac, doublant le prix des cigarettes, surtout des plus nocives, comme les cigarettes blondes – je précise tout de suite que je suis fumeur moi-même. Le bénéfice de cette mesure serait destiné au financement de la sécurité sociale. On pourrait procéder de la même façon pour certaine boisson à haute teneur alcoolique et très consommée en apéritif.

S'agissant de la gestion des caisses également, il semble raisonnable d'espérer des économies notables. Le coût de la gestion administrative des caisses varie de un à trois pour les mêmes services. Un peu de rigueur entraînerait, selon certains, 5 milliards d'économie. Ce chiffre est à vérifier. Quoi qu'il en soit, il paraît judicieux de revoir cette gestion avec les différents conseils d'administration dont l'accès doit être ouvert à tous, aux représentants des retraités entre autres, et non pas seulement aux administrateurs syndiqués.

En ce qui concerne la médecine ambulatoire, si le principe du libre choix doit être respecté, si le libre accès aux spécialistes doit être maintenu, la solidarité nationale n'a pas à financer un surcoût dû au luxe, à un « super-confort » choisi.

Pourquoi rembourser des actes médicaux pour lesquels sont demandés des tarifs élevés parce qu'ils sont exécutés par des spécialistes, par des professeurs, alors que des généralistes peuvent les accomplir aussi bien, et à des tarifs inférieurs ? Je pense aux examens systématiques des nourrissons, aux examens nécessaires à la contraception et à bien d'autres.

Par ailleurs, pourquoi ne pas délivrer à l'unité des médicaments présentés aujourd'hui en boîte, alors que le conditionnement est inadapté à la prescription ? On consomme en moyenne, pour un examen endoscopique, un à deux comprimés d'une boîte de quarante ; la perte est même de 20 p. 100 pour les prescriptions d'antibiotiques.

Selon certains, cette formule permettrait d'économiser 20 p. 100 des dépenses pharmaceutiques remboursées. Je vous laisse le soin de chiffrer.

Cette formule serait sûrement préférable à la généralisation des prescriptions de médicaments génériques, qui risque de pénaliser la recherche indispensable.

Quant à la médecine hospitalière, qui consomme environ 50 p. 100 des dépenses de santé, et même 70 p. 100 dans certaines régions où la médecine de ville ne remplit plus ses missions – à Paris, par exemple –, elle peut à l'évidence apporter les mêmes garanties ou de meilleures à moindre coût.

Nous disposons, semble-t-il, de trop de lits. Il est nécessaire d'en supprimer, et le chiffre avancé est impressionnant. Une telle mesure, qui entraînera pleurs et grincements de dents, est cependant nécessaire, mais elle peut, dans nombre de cas, être remplacée par d'autres.

Nous manquons énormément de lits pour les personnes hyperdépendantes, ce qui conduit les collectivités locales à investir dans les maisons de retraite. Il y a là une solution au problème, mais les financeurs sont là différents. Voilà un obstacle que l'on pourrait probablement lever.

Il faut néanmoins reconnaître que la réalité est plus complexe. Ce qui est vrai, c'est que la destination des lits des hôpitaux est inadaptée. Or il existe, nous le savons tous, des lits de médecine occupés par des malades justifiant un maintien en long séjour. Dans certains hôpitaux que je connais, le pourcentage atteint parfois 50 p. 100. L'économie qui pourrait être réalisée serait substantielle...

M. le président. Il va falloir conclure, mon cher collègue !

M. Jean-Claude Lemoine. De même, la mise en place du temps plein hospitalier, absolument indispensable et bénéfique pour certains services, semble démesurée dans d'autres circonstances.

Dans différents centres hospitaliers, on trouve des services d'oto-rhino-laryngologie et de pédiatrie, où l'occupation va d'un à deux lits et qui sont assurés par trois médecins à temps plein. Dans de tels cas, un médecin à temps plein et plusieurs médecins à temps partiel, ou simplement des médecins à temps partiel pourraient assurer dans d'aussi bonnes conditions les services nécessaires avec la qualité de soins requise.

Permettez-moi, monsieur le ministre, de rappeler un certain nombre de principes sur lesquels nous ne saurions transiger...

M. le président. Mon cher collègue, il vous faut conclure ! Vous avez doublé votre temps de parole, ce qui est excessif.

M. Jean-Claude Lemoine. Nous sommes surtout très attachés à un certain nombre de mesures d'économie. De telles mesures nous mobiliseraient tous.

Nous sommes tous prêts à vous aider si vous vous engagez dans cette voie. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Thomas, dernier orateur inscrit.

M. Jean-Pierre Thomas. Monsieur le ministre, j'ai souhaité m'inscrire à la fin de ce long débat social pour parler de la méthode et des engagements du Gouvernement.

La méthode d'abord.

On le voit bien, parler du rééquilibrage de nos régimes sociaux conduit à parler aussi des prélèvements obligatoires, de la croissance, de l'épargne et de la fiscalité. Cela pose tout le problème de la cohérence entre le grand débat social que nous avons aujourd'hui et le grand débat sur la réforme fiscale que nous aurons au mois de janvier. En effet, comment réformer la contribution sociale généralisée ou instituer un impôt similaire par ordonnances alors que nous devons, au mois de janvier, réfléchir ensemble sur la réforme de l'impôt sur le revenu ? L'articulation entre le débat fiscal de janvier et le débat social d'aujourd'hui pose un problème de méthode.

Je trouve que l'on a trop peu évoqué les problèmes de nos régimes de retraite, qui comptent tout de même pour 14 milliards dans notre déficit.

L'épargne-retraite est au cœur de la cohérence entre nos deux débats. En effet, elle relève à la fois du social, parce qu'il s'agit de la retraite des Français et du maintien de leur pouvoir d'achat, de l'économie parce qu'il en va des fonds propres de nos entreprises et de l'emploi, et du fiscal car c'est tout le problème de la fiscalité de l'épargne qui se trouve posé.

Nous ne pouvons nous occuper uniquement du passé et nous contenter d'augmenter les cotisations. Nous devons préparer l'avenir : il vaut mieux prévenir que guérir !

Nous savons tous que, de 1995 à 2010, le nombre des personnes âgées de plus de soixante ans par rapport à la population totale passera de 18 à 25 p. 100 et que l'on n'aura plus que 1,5 cotisant pour un retraité contre 2 aujourd'hui. Si nous n'y prenons garde, il nous faudra, après les années 2005-2010, faire passer les cotisations de 16,5 à 25 p. 100, voire plus, et baisser les prestations de 30 p. 100. Cela serait inacceptable.

Dès lors, pourquoi ne pas lancer dès aujourd'hui l'épargne-retraite, ce « troisième pilier » qu'ont tous nos grands partenaires européens ? On pourrait ainsi maintenir le pouvoir d'achat de nos retraités, financer notre économie et consolider, voire pérenniser notre système par répartition.

Monsieur le ministre, lors de la discussion de la loi de finances, le Gouvernement a pris devant la représentation nationale l'engagement solennel d'inscrire à l'ordre du jour prioritaire de notre assemblée le texte que nous avons élaboré en commission des finances, alors que vous la présidiez. Je pourrais donc tout aussi bien parler de « votre » texte. Nous avons bénéficié de votre expérience dans le dialogue que nous avons eu avec tous les partenaires sociaux. Nous avons fait – je parle sous votre contrôle – du bon travail.

M. Jean-Pierre Delalande. Du très bon travail !

M. René Couanau. C'est vrai !

M. Jean-Pierre Thomas. Or j'entends parler de la discussion d'un projet de loi ou de la discussion commune d'un projet et de notre proposition de loi. Je dois vous dire que le groupe de l'UDF n'accepterait en aucun cas cela ! Je demande donc au Gouvernement, au nom de mon groupe, d'honorer sur ce point ses engagements.

M. Jean-Pierre Delalande. Ce serait bien !

M. Jean-Pierre Thomas. Au moment où l'on parle de la revalorisation du Parlement, il serait bon que le Gouvernement respecte sa parole, notamment lorsqu'il s'agit d'une proposition de loi.

M. Hervé Novelli. Très bien !

M. Jean-Pierre Thomas. Il en va de la cohérence entre le dialogue social que nous avons aujourd'hui et le dialogue fiscal et économique que nous aurons au mois de janvier. Il en va aussi de la cohérence entre la majorité et le Gouvernement.

Monsieur le ministre, au fond, c'est cela aussi, la confiance ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. Le débat est clos.

La parole est à M. le ministre du travail et des affaires sociales.

M. le ministre du travail et des affaires sociales. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, je voudrais, au nom d'Hervé Gaymard et de Mme Couderc, vous remercier.

Je tiens à vous remercier particulièrement, monsieur le président, pour avoir veillé à ce que l'Assemblée nationale puisse accomplir un travail très approfondi.

J'ai été particulièrement surpris par la qualité du rapport d'information des présidents Bourg-Broc et Méhaignerie, intitulé « La sécurité sociale en débat ». Ce document est très intéressant.

Mes remerciements s'adressent aussi aux soixante et un d'entre vous, mesdames, messieurs, qui se sont exprimés avec beaucoup de passion sur un sujet qui nous réunit puisque la sécurité sociale fait partie de notre patrimoine national.

Ils s'adressent encore à tous ceux de vos collègues qui, sans intervenir, ont suivi notre débat.

Bien sûr, je serais tenté de répondre à chacun des intervenants puisque, avec M. Hervé Gaymard, je vous ai écouté de la manière la plus attentive...

M. Jean-Luc Prél. Nous l'espérons bien ! (*Sourires.*)

M. le ministre du travail et des affaires sociales. ... et pris beaucoup de notes, y compris quand vous parliez vous-même, monsieur Prél !

M. Jean-Yves Chamard. Nous avons vu. C'est très bien ! (*Sourires.*)

M. le ministre du travail et des affaires sociales. Et nous avons là une moisson dont nous aurons à faire le meilleur usage.

Il y a eu çà et là des contestations sur la méthode. Comme s'il y avait une méthode idéale ! Que n'aurions-nous pas entendu si le débat avait été organisé sur les bases de décisions déjà prises ? (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Mme Ségolène Royal. Le débat porte sur les orientations, tout simplement !

M. Bernard Derosier. Les décisions sont prises !

M. le ministre du travail et des affaires sociales. Vous êtes très au courant ! (*Rires.*) J'en suis surpris !

M. Bernard Derosier. Oh ! pas vous...

M. le ministre du travail et des affaires sociales. La vérité oblige à dire que, demain, le Premier ministre s'exprimera pour présenter le plan d'ensemble et que ce serait, pour les parlementaires, douter d'eux-mêmes que de penser que la tonalité de ce débat, qu'un certain nombre de leurs propositions ne l'auraient pas influencé.

M. Jean-Yves Chamard. Très bien !

M. le ministre du travail et des affaires sociales. La concertation n'a pas été une formalité. Je ne le laisserai pas dire parce que ce n'est pas vrai !

M. Claude Bartolone. On verra demain !

M. le ministre du travail et des affaires sociales. Les forums régionaux ont été, dans bien des cas, très suivis et fort intéressants, et la mission d'information commune a fourni l'occasion d'un dialogue extrêmement précis et intéressant. Les problèmes sont, me semble-t-il, mieux

identifiés. Quant aux réponses des uns et des autres, elles ont révélé de vraies convergences, mais aussi des divergences.

Ce qui importe, c'est la définition de lignes de force au moment où va sonner l'heure des choix puis de l'exécution qui, j'ai la faiblesse de le penser, est au moins aussi importante que les dispositifs eux-mêmes. Toujours est-il que, quelles que soient les modalités qui seront retenues par la suite – lois ordinaires ou ordonnances –, notre volonté de concertation avec le Parlement sera permanente.

MM. Jean-Yves Chamard et Jean-Luc Prél. Très bien !

M. le ministre du travail et des affaires sociales. Mesdames et messieurs les députés, une prise de conscience s'affirme dans ce pays, et la représentation nationale en a porté témoignage, il faut redonner à la sécurité sociale de la solidarité pour qu'elle poursuive sa mission et prenne un élan nouveau afin de répondre aux missions nouvelles qui l'attendent.

En 1995, la société française ne peut pas, en effet, être à l'identique de ce qu'elle était en 1945. Les besoins ont changé et, dans une société qui connaît d'autres difficultés, notre sécurité sociale – je dis « notre » parce qu'elle est la propriété de tous les Français – se doit de se porter au devant de nouvelles missions dont certains d'entre vous ont rappelé l'urgence. La prise de conscience de la gravité des problèmes à traiter crée entre nous un lien très fort, et je sais gré à ceux d'entre vous qui ont souligné qu'on ne pourrait pas les traiter en additionnant les corporatismes, faute de quoi l'on irait vite au blocage, et le statu quo ne mène nulle part. Tout le monde ne peut pas avoir raison en même temps. Si on mettait bout à bout les propositions des nombreux courriers dont vous devez être abreuvés, cela ne nous conduirait nulle part.

Il faut donc faire œuvre de courage. Je voudrais brièvement, puisque je n'ai pas à dévoiler le plan (*Rires sur les bancs du groupe socialiste*)...

M. Bernard Derosier. C'est donc qu'il est prêt !

M. le ministre du travail et des affaires sociales. ... le plan que le Premier ministre achèvera de mettre au point d'ici à demain,...

Mme Martine David. La nuit sera longue !

M. le ministre du travail et des affaires sociales. ... je voudrais, disais-je, vous rappeler une dernière fois notre démarche et nos choix.

D'abord la démarche.

Nous avons bien entendu ce que vous avez dit les uns et les autres. Il faut distinguer entre les prélèvements et les économies à réaliser. Si certaines contributions sont demandées, sachez qu'elles le seront pour régler une dette, solder l'arriéré. M. Dubernard le rappelait à l'instant, les Français ont parfois du mal à mesurer l'importance de cette dette. Elle existe. Nous avons bien entendu ce que nous ont dit les uns et les autres sur ce point, et notamment Mme Catala qui a insisté sur la nécessité d'éviter les effets récessifs d'un remboursement à marché forcée. Nous avons aussi entendu les appels à un paiement équitable. Cela étant, je me permets de vous poser la question : peut-on faire autrement que de payer une dette une fois qu'elle est constituée ?

Toutefois, l'essentiel de l'exercice n'est pas là.

M. Jean-Yves Chamard. Exact !

M. le ministre du travail et des affaires sociales. Il est bien de créer les conditions d'économies durables. Il est bien de repartir du bon pied avec de nouvelles règles d'action destinée susciter dans notre pays, à tous les niveaux, de la part de tous, des comportements responsables. Il y a, en quelque sorte, un contrat entre chaque Français et la sécurité sociale. Ce contrat garantit la couverture des risques, mais, à l'inverse, il appelle le paiement de cotisations et induit un type de comportements. Il faut donc aller au fond des choses, les remettre en ordre durablement en suscitant un sursaut d'esprit de responsabilité. Cette démarche s'appuie sur un préalable, la clarification des responsabilités, des règles du jeu : qui fait quoi et comment ?

En réalité, il y a trois pôles : l'exécutif, le Parlement, les partenaires sociaux. Seule la clarification de leurs rapports peut fonder un vrai pacte social, un vrai pacte républicain.

M. Jean-Yves Chamard. Très bien !

M. le ministre du travail et des affaires sociales. D'abord, le Parlement. Monsieur le président, vous qui connaissez très bien ces problèmes et qui avez imprimé votre marque à certaines adaptations fort utiles et heureusement acquises, il est temps – et tout ce qui a été dit va dans le même sens – que le Parlement entre vraiment dans le circuit de décision. (*« Très bien ! » et applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

L'un d'entre vous a très bien expliqué que la démocratie politique et la démocratie sociale pouvaient se conjurer, mais qu'il fallait les articuler.

Le deuxième pôle, c'est l'exécutif. Il faut qu'il évite les confusions entre le budget de l'Etat et les dépenses sociales. Là, encore doit se poursuivre le processus de clarification qu'ont entamé mes prédécesseurs. A ce propos, je voudrais rendre hommage aux ministres qui m'ont précédé dans l'exercice de ma fonction, car il n'a pas été facile durant les années de crise, d'orienter la sécurité sociale au moment où l'Etat lui-même était confronté à des problèmes financiers sans précédent.

Le troisième pôle, ce sont les partenaires sociaux. Vous avez tous reconnu qu'il fallait définir des contrats d'objectifs clairs.

Enfin, vous avez insisté sur les avantages d'une gestion de proximité, rendue possible, à terme, par la marche vers une forme de régionalisation qu'il faudra mettre au point,...

M. Jean-Yves Chamard. Très bien !

M. le ministre du travail et des affaires sociales. ... mais qui apparaît d'ores et déjà comme un moyen de rapprocher l'institution des Français et de rendre plus efficace la gestion.

Vous avez parlé, les uns, d'autorité locale unique, les autres, d'instance régionale. Cela va dans le même sens, celui de la clarification des responsabilités et des règles du jeu.

J'en viens aux branches. D'abord la famille. J'ai eu parfois le sentiment que certains d'entre vous, auteurs de plaidoyers remarquables en faveur de la priorité pour la famille, nourrissaient des doutes sur nos intentions. Je dois donc m'expliquer. La tenue des forums régionaux avait pour objectif de faire réfléchir les Français sur les problèmes de la branche. Le Gouvernement n'entendait pas pour autant faire siennes des propositions comme la

conditions de plafond de ressources. Il voulait poser des questions et il fallait, dans une bonne consultation, que toutes les questions fussent posées. Elles l'ont été. Il apparaît que l'Assemblée nationale est très attachée à ce que la politique familiale reste une grande priorité nationale.

M. Hervé Novelli. Très bien !

M. le ministre du travail et des affaires sociales. Me permettez-vous de dire qu'il y a une vision parfois un peu trop statique de la politique familiale et qu'il faut qu'elle soit peut-être plus dynamique ? La famille de 1995 n'est pas celle de 1950. Il faut malgré tout se demander si, à enveloppe constante, certaines réorientations ne doivent pas être pratiquées. Bien sûr, évitons toute confusion : la politique familiale ne saurait se réduire à une politique sociale.

M. Hervé Novelli. Très bien !

M. le ministre du travail et des affaires sociales. Nous avons à nous interroger, par exemple, sur l'articulation entre les prestations elles-mêmes et les déductions fiscales, puisque la France est, en quelque sorte, partagée en deux entre ceux qui sont impossibles et ceux qui ne le sont pas.

M. Pierre Albertini. Hélas !

M. le ministre du travail et des affaires sociales. Il faut aussi examiner la politique familiale à la lumière des nouveaux besoins à satisfaire. Enfin, et c'est le ministre du travail qui est plus sensible à cet aspect des choses, les pays qui, sur le plan démographique, relèvent le défi, sont souvent ceux qui ont attaché une plus grande importance à l'organisation du temps,...

M. Jean-Yves Chamard. La Suède !

M. le ministre du travail et des affaires sociales. ... comme si cela devenait un des problèmes majeurs de nos sociétés,...

M. Jean-Yves Chamard. Exact ! Bravo !

M. le ministre du travail et des affaires sociales. ... notamment dans la relation parents-enfants. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

J'en viens à la branche vieillesse. Les règles sont, là aussi, la transparence et l'égalité. Le régime de répartition à la française me paraît susciter un attachement très profond, qu'il faut sans doute mettre en relation avec le sentiment de solidarité entre les générations. Ce régime est la garantie de la stabilité des retraites. Je crois que, sur ce point, il y a un large accord, et je voudrais rendre hommage à la réforme entreprise par le Gouvernement Balladur et Mme Veil...

M. Jean-Pierre Delalande. Très bien !

M. le ministre du travail et des affaires sociales. ... en matière de retraites. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*) Elle a amorcé incontestablement un progrès dont nous bénéficions aujourd'hui.

Cela m'amène à dire que l'on ne peut pas, non plus, se désintéresser de ce qui se passe dans les autres régimes, parce que ce serait la meilleure manière de laisser se développer les suspicions autour de l'égalité. Or, tout ce qui peut entretenir l'opacité, la complexité ne peut être que source de malentendus. C'est pourquoi l'intérêt des régimes spéciaux eux-mêmes est sans doute d'accepter des mécanismes de comparaison qui permettront, sur des bases précises et claires, de progresser vers l'égalité.

M. Jean-Yves Chamard. Très bien !

M. Jean-Pierre Bastiani. Bravo !

M. le ministre du travail et des affaires sociales. La branche maladie nous a beaucoup occupés pendant ces deux jours. Bien sûr, le système à la française, fondé sur le libre choix, me semble recueillir une forte adhésion, si ce n'est une adhésion unanime. Il doit se préoccuper de tous. C'est son caractère universel, sur lequel le Premier ministre reviendra.

Son efficacité est plus liée, me semble-t-il, à la qualité de l'offre qu'à sa quantité, laquelle peut précisément devenir un obstacle sur la route de la qualité ; c'est ce que certains d'entre vous ont traduit par cette formule de bon sens : mieux vaut dépenser mieux que dépenser toujours plus.

Il faut quand même rappeler que, dans un système de liberté de choix, le contrat est le vrai mode de régulation. Mais qui dit contrat dit réciprocité d'engagements.

M. Jean-Yves Chamard. Eh oui !

M. le ministre du travail et des affaires sociales. Nicolas Sarkozy a utilisé hier une formule que je lui emprunte : « Les clauses de rendez-vous sont inéluctables. »

D'ailleurs, ceux qui suivent attentivement les négociations entre les caisses et le monde médical le savent, il existe maintenant un objectif quantifié national.

Quantifier signifie que l'on se donne des objectifs mesurables.

M. Jean-Yves Chamard. Enfin !

M. le ministre du travail et des affaires sociales. Je ne crois pas avoir entendu au cours de ce débat des thèses qui réfutent cette affirmation de bon sens. Il faudra bien en tirer les conséquences. Il faudra aussi les tirer pour l'hôpital : l'on ne peut pas demander aux uns sans demander la même chose aux autres. Ce sera vrai aussi pour l'assuré social qui, notamment à la faveur d'un carnet de santé, pourra aussi, lui, remplir ses obligations vis-à-vis de la sécurité sociale...

M. Jean-Yves Chamard. Bien sûr !

M. le ministre du travail et des affaires sociales. ... sans pour autant, bien au contraire, nuire en quoi que ce soit à sa santé. Voilà pour l'immédiat.

Et puis, il y a le moyen terme. Là aussi, je vous remercie pour nombre des idées que vous avez exprimées. L'un d'entre vous l'a dit : nous avons des médecins relativement nombreux. Ne le vivons pas mal, ne faisons pas d'eux des boucs émissaires. La médecine française a bien trop de succès à son actif pour que nous n'essayions pas d'en tirer le meilleur parti.

Seulement, cela veut dire qu'il faut probablement définir de nouveaux champs d'action pour certains médecins, conduire à des mutations vers la prévention. Cela veut dire aussi qu'il faut une formation continue obligatoire et l'établissement de nouveaux liens entre médecins et assurés sociaux.

Quant à l'hôpital, beaucoup de choses ont été dites, et très bien dites. Je citerai l'articulation des établissements en réseau, la restructuration avec un personnel mieux réparti. Je pense à l'instant à l'une des dernières interventions, celle de M. Dubernard, qui était précise sur tous ces sujets. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

N'oublions pas non plus, à long terme, cette exigence de clarté pour une vraie politique de santé. C'est que la politique de santé est faite de prospectives.

Nous savons, par exemple, que la formation des médecins engage un avenir plus lointain. Ainsi nous devons nous interroger sur le nombre de spécialistes et de généralistes à former. De tels problèmes doivent être abordés dès maintenant même s'ils concernent le plus long terme. (*« Très bien ! » sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Pour la branche maladie, il convient en quelque sorte de basculer d'une croissance quantitative vers une croissance qualitative.

J'en viens au financement pour lequel j'ai cru comprendre qu'un accord très large se dégageait sur la nécessité de sa diversification. En effet, celle-ci s'impose, d'abord au nom de l'emploi. Si le ministère des affaires sociales regroupe l'emploi et la sécurité sociale, c'est aussi pour signifier que l'effort engagé sur la sécurité sociale n'est pas sans lien avec la politique de l'emploi.

M. Virapoullé dont je regrette l'absence...

M. Jean-Pierre Delalande. Il est en réunion !

M. le ministre du travail et des affaires sociales. ... a dit que tout serait réglé s'il existait des emplois en nombre suffisant. On peut inverser le théorème : en effet, il serait plus facile de créer des emplois si nous avions une dépense sociale optimisée qui nous mettrait à l'abri de prélèvements trop forts sur les salaires.

M. Jean-Yves Chamard. Très bien !

M. le ministre du travail et des affaires sociales. Il est indispensable de bien tenir les deux bouts de la chaîne.

Des suggestions ont été formulées, notamment par M. Chamard, sur l'aménagement de la cotisation des employeurs. Elle repose uniquement sur la masse salariale et l'on peut tout à fait imaginer des modalités nouvelles.

M. Jean-Luc Prél. C'est indispensable !

M. le ministre du travail et des affaires sociales. J'ajoute que d'autres ressources de substitution sont à imaginer du côté de la cotisation salariale. J'ai noté tout ce que le Parlement pouvait nous apporter dans ce domaine.

J'ajoute que la diversification des ressources n'implique pas un bouleversement des structures de gestion.

M. Jean-Yves Chamard. Bien sûr !

M. le ministre du travail et des affaires sociales. Je ne peux être exhaustif dans mes réponses, mais j'ai bien entendu les questions posées sur l'outre-mer et ceux qui, comme M. Jacquat, m'ont interrogé sur la prestation autonomie.

Le débat sur ce sujet ayant été engagé, je veux d'abord répéter, car cela n'a pas été assez perçu, que la prestation autonomie est fondée sur un premier principe : nous ne pouvons pas continuer à verser une allocation compensatrice pour tierce personne, conçue pour les handicapés, à des personnes âgées qui deviennent dépendantes.

Pour ces dernières le passage d'une prestation en espèces à une prestation en nature aura beaucoup d'avantages. Elle permettra d'abord de s'assurer que les personnes âgées dépendantes utilisent bien l'aide qui leur est ainsi apportée. Elle favorisera aussi de véritables créations d'emplois dans ce pays. Par conséquent, nous poursuivrons dans la voie tracée, mais je ne nie pas qu'il faille retravailler le projet en discussion tant qu'il n'aura pas abouti.

Je tiens également à indiquer à Jean-Pierre Thomas que je suis bien trop attaché au travail que nous avons accompli au sein de la commission des finances pour ne pas faire en sorte que le Gouvernement auquel j'appartiens ne néglige pas le travail parlementaire.

M. Jean-Yves Chamard. Très bien !

M. le ministre du travail et des affaires sociales. Nous savons tous, en effet, que l'exécutif est parfois un peu sourd d'oreille, et délaisse trop souvent ce qui peut naître de l'initiative parlementaire.

M. Jean-Yves Chamard. Eh oui !

M. le ministre du travail et des affaires sociales. J'y veillerai donc, monsieur Jean-Pierre Thomas, avec le souci, malgré tout, de faire en sorte que si cette épargne retraitée doit voir le jour, elle apparaisse aux partenaires sociaux, notamment aux salariés, non comme un corps qui leur serait étranger, mais comme une avancée sociale dont ils seront aussi responsables.

Certains d'entre vous ont rattaché ce débat à la question de la monnaie unique. Chacun connaît mes sentiments européens, mais je n'ai pas l'impression qu'existe un lien entre les deux. En effet, qu'il y ait monnaie unique ou pas, la citoyenneté, comme disait hier M. Sarre – tout simplement la citoyenneté française d'ailleurs sans aller chercher la citoyenneté européenne – nous fait un devoir de doter la France d'une protection sociale de qualité. Il serait regrettable que la France soit la dernière à remettre un peu d'ordre dans son dispositif de protection sociale et à l'adapter. Ainsi que l'a déclaré Pierre Méhaignerie : les pays vertueux sont ceux qui préparent l'avenir.

Il y aura donc des textes et la mise en place d'un nouveau dispositif, mais il faudra aussi – j'en suis très conscient, avec Hervé Gaymard – consentir un immense effort, un peu ingrat, parfois obscur pour mettre en œuvre ce qui aura été projeté. A cet égard nous aurons besoin d'une administration sociale renforcée. Plusieurs d'entre vous ont insisté avec sagesse sur cette nécessité.

J'ai encore à l'esprit certains témoignages de mes prédécesseurs, notamment Pierre Bérégoz affirmant que la France ne s'était pas dotée, au niveau de son administration sociale, des moyens humains et matériels à la mesure des enjeux et des défis.

M. René Couanau. Allégez Bercy, renforcez Ségur ! (*Sourires.*)

M. le ministre du travail et des affaires sociales. Cela peut passer par là, monsieur Couanau ! (*Rires.*)

Sans abuser de la patience du Parlement, monsieur le président, mais avec la volonté de vous montrer que nous faisons une équipe très unie, très soucieuse de mobiliser les énergies, je vais laisser la parole à Hervé Gaymard.

Nous abordons notre tâche avec courage, parce que le courage est le début de la confiance. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat à la santé et à la sécurité sociale.

M. Hervé Gaymard, secrétaire d'Etat à la santé et à la sécurité sociale. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, je me souviens très précisément que, lorsque nous avons discuté, puis voté, la loi sur la sécurité sociale en juillet 1994, l'une des questions essentielles était de savoir s'il fallait ou non organiser un débat sur

les questions sociales à l'Assemblée nationale, et comment. Bernard Accoyer, toujours présent parmi vous, était rapporteur du texte au nom de la commission des affaires sociales et j'étais rapporteur pour avis de la commission des finances. La discussion sur l'opportunité d'un tel débat avait été, si j'ose dire, le lieu géométrique du rassemblement de toutes les contradictions de notre système de décisions en matière sociale.

Pour certains il était presque scandaleux que le Parlement ait à débattre du financement et des orientations de la protection sociale. Pour d'autres, pourtant favorables au débat, il ne devait être suivi d'aucun vote, car cela n'aurait pas de signification.

A l'époque, nous avons fait œuvre législative utile et les deux journées de débat que nous avons eues, hier et aujourd'hui, sont les filles de la loi de juillet 1994 qui a permis au Parlement de s'impliquer davantage dans les questions de protection sociale.

Certes, tout n'a pas commencé l'année dernière et nombre de celles et de ceux qui siègent de très longue date sur ces travées se sont penchés sur ce dossier de la protection sociale, notamment au sein du groupe d'étude que présidait M. Jean-Yves Chamard et auquel j'avais l'honneur d'appartenir.

Au terme de ces deux journées fort intéressantes, nous sommes à un tournant important de l'histoire de notre protection sociale et de l'organisation de la sécurité sociale dans notre pays. Demain après-midi, le Premier ministre présentera à la représentation nationale le plan d'action du Gouvernement. Ainsi que l'a judicieusement souligné Jacques Barrot au cours de son intervention, l'équipe soudée et unie qui est la nôtre a la ferme intention de travailler en étroite collaboration avec l'ensemble des parlementaires de tous les groupes, afin que soient prises les meilleures décisions possible pour notre pays.

Ne nous y trompons pas : cette échéance est primordiale, car elle marquera une prise collective de responsabilités. Comme nous sommes Français, nous sommes tous merveilleusement contradictoires et paradoxaux.

Mme Ségolène Royal. Parlez pour vous ! (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le secrétaire d'Etat à la santé et à la sécurité sociale. Nous sommes cartésiens et nous aimons les choses carrées.

En fait, notre système de protection sociale est un jardin à la française, très compliqué. (*Murmures.*) Depuis deux jours nous y avons cheminé ensemble, pour essayer de nous y retrouver dans des circuits de financements compliqués, souvent peu lisibles et peu compréhensibles.

Comme l'a dit Jacques Barrot, c'est parce que notre système est opaque qu'il permet toutes les démagogies, toutes les pusillanimités. Aujourd'hui le moment est venu de décider.

Demain, des décisions seront donc prises, mais dès après-demain nous devront travailler ensemble pour les mettre en œuvre.

La sécurité sociale est le bien de tous les Français ! Le plan qui vous sera proposé ne sera pas seulement celui du Gouvernement. Il sera celui de toute la France pour sauver notre protection sociale cinquante ans après sa création par le général de Gaulle. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et*

du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. – Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.)

4

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1996, n° 2222 ;

M. Philippe Auberger, rapporteur général au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (rapport n° 2270).

Economie et budget : charges communes et article 65, services financiers, budget annexe des Monnaies et médailles, comptes spéciaux du Trésor (articles 40 à 47), taxes parafiscales (lignes 1 à 45 et 48 à 50 de l'Etat E et article 48).

Charges communes :

M. Yves Fréville, rapporteur spécial au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (rapport n° 2270, annexe 13).

Services financiers, Monnaies et médailles :

M. Jean Royer, rapporteur spécial au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (rapport n° 2270, annexe 14).

Comptes spéciaux du Trésor, entreprises publiques et privatisations :

M. Patrick Devedjian, rapporteur spécial au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (rapport n° 2270, annexe 44).

Taxes parafiscales :

M. Jean Tardito, rapporteur spécial au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (rapport n° 2270, annexe 45).

La séance est levée.

(*La séance est levée à dix-huit heures dix.*)

*Le Directeur du service du compte rendu intégral
de l'Assemblée nationale,
JEAN PINCHOT*